

## Au Sommaire :

**Numéro spécial intégralement consacré au XXIIIème Congrès de l'Union Départementale CgtFO des Côtes d'Armor le 9 décembre 2016 à St-Brieuc**



## Pas de trêve électorale pour la résistance syndicale !

### Editorial

par **Éric LE COURTOIS**  
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22



Paris le 7 mars dernier : près de 35.000 manifestants, n'entendant rien lâcher sur leurs revendications, aujourd'hui comme demain, et les camarades partout en France ont dit stop à l'austérité !

Abrogation de la Loi Travail, Retrait du P.P.C.R. ! Les statuts et les conventions collectives sont des conquêtes sociales, nous refusons ces attaques successives du patronat et des gouvernements. Stop à la dégradation des services publics, de l'hôpital, de la sécu. Stop à la dégradation du temps de travail et des salaires, Stop au chômage de masse !

Les solutions, elles existent : augmentation générale des salaires, arrêt des exonérations de cotisation patronale, du C.I.C.E. ..., arrêt du dumping social, du remboursement de la dette, du marché libre et non faussé. Marre de l'Europe des voleurs ! Pour ce faire, retour à la hiérarchie des normes et arrêt des licenciements économiques anticipés. Refus du retour aux Jurandes, les prud'hommes à Macron du moyen-âge !

Le 7 mars, c'est ce cri de révolte-là qui était sur toutes les lèvres. Alors, oui, c'est une grande réussite revendicative !

A Paris le préfet de police, repris par les grands médias, nous a annoncé 10.000 manifestants, contre 200.000 à Fillon ? Cherchez où est le mensonge !

C'est à pleurer de rire.

!!! Suite page 2



## Les Unions Locales

### Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc  
Secrétaire : Patrick GAUTHIER  
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63  
Mail : [contact@fo22.fr](mailto:contact@fo22.fr)  
Du lundi au vendredi, 9h00-12h30  
et 13h30-17h30

### Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion  
Secrétaire : Patrice LOISON  
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66  
Mail : [ulfo.22lannion@orange.fr](mailto:ulfo.22lannion@orange.fr)  
Du lundi au vendredi, 9h00-12h00  
et 14h30-17h30

### Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe  
Secrétaire : Martine COLLEU  
Tel : 02.96.34.79.36  
Mail : [ulfolamballe@orange.fr](mailto:ulfolamballe@orange.fr)  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Dinan

Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan  
Secrétaire : Bruno LANOË  
Tel : 02.96.39.65.07 - Fax : 02.96.39.65.07  
Mail : [fo22-ul-dinan@orange.fr](mailto:fo22-ul-dinan@orange.fr)  
Tous les jeudis, de 9h00 à 12h00.

### Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac  
Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET  
Tel : 02.96.66.09.40  
Mail : [loudeac@fo22.fr](mailto:loudeac@fo22.fr)  
Un jeudi sur deux à partir de  
18h00. Sur rendez-vous.

### Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp  
Secrétaire : Didier WALLERAND  
Tel : 06.03.20.16.73  
Mail : [guingamp@fo22.fr](mailto:guingamp@fo22.fr)  
Le 1er mardi de chaque mois,  
de 17h30 à 19h00.

### Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Jean-Claude CADIOU  
Tel : 06.32.95.84.36  
Mail : [paimpol@fo22.fr](mailto:paimpol@fo22.fr)  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Rostrenen

Secrétaire : Yvon BOURHIS  
Tel : 06.37.27.75.79  
Uniquement sur rendez-vous.

## Pas de trêve électorale pour la résistance syndicale !

Oh que je comprends les braves gens qui prennent le temps de se mobiliser, casseroles en main, «contre la corruption des élus» et «pour le respect du peuple, de la justice et de la presse», cela me rappelle cette phrase de Boris Vian : «La presse française fait preuve d'une partialité révoltante et ne traite jamais que les mêmes sujets : les hommes politiques et les autres criminels.» Que je comprends le mouvement des Femmes, issu d'Ukraine qui, par ses actions de sensibilisation, provoque la colère et la violence de ces réacs de tous bords.

Il me paraît absolument normal, en tant que militant syndicaliste, de vous donner un point de vue qui rectifie la donne, en commençant tout d'abord par féliciter les fédérations qui ont construit cette grande journée de grève. Oh, bien sûr, ce n'était pas le grand jour ou le grand soir, mais force est de constater que le populo était en grève et en manif, en dépit des efforts de certain(e)s pour ne pas répondre à l'appel ou ne le soutenir que du bout des lèvres, trêve électorale oblige ! Ils en frémissent encore, car tout recommence ! Et l'abrogation de la loi travail, du P.P.C.R., de la loi NOTRe, était scandé par tous, ainsi que notre profond attachement à notre Sécurité Sociale collective !

Ce 7 Mars 2017 est historique dans l'action de résistance, car il positionne clairement les revendications de la classe (que d'aucuns appellent classe moyenne, pour ne pas dire pauvre) au beau milieu d'une campagne présidentielle où la plupart des candidats multiplient leurs propositions de détricotage et destruction de la Sécurité Sociale et des services publics dans le cadre de l'Europe des marchés et du dumping.

Près de 35.000 à Paris, dont plus 20.000 pour FO (d'après nos camarades) pour défilé de Denfert Rochereau aux Invalides, agents de l'hospitalier, action sociale, de la territoriale, de l'État, de la Sécurité Sociale, de l'enseignement..., tous unis, contre la politique d'austérité qui frappe les salariés et la République ! Tous unis pour condamner la fin programmée des statuts, des conventions collectives, de la Sécu, pour condamner le blocage des salaires et la détérioration des conditions de travail. FO constituait le gros du cortège, les appareils CGT, SUD et FSU, trop occupés à multiplier des journées d'action faisant diversion - période électorale oblige ! La mobilisation et la grève étaient à la hauteur du ras-le-bol. Le message de ce 7 mars aux présidentiables est clair : « Le temps viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étouffez aujourd'hui. » (Augustin Spies). Soyons fiers de notre délégation de 50 camarades des Côtes d'Armor qui pour nous tous sont montés à Paris.

Ce 7 mars a dit Stop aux suppressions de 22.000 postes et 16.000 lits dans les hôpitaux et à la création des G.H.T. Stop aux lois de décentralisation (NOTRe et MAPTAM) synonymes de destructions des services publics. Stop aux mutualisations des services et toutes autres méthodes de spécialisation. Stop aux lois Peillon/Hamon qui détruisent l'École de la République et conduisent les parents à inscrire leurs enfants dans les écoles privées. Stop à ces traités de libre échange - T.S.C.G., M.E.S., Maastricht, C.E.T.A...- qui détruisent les emplois dans les villes et les campagnes et asservissent la classe ouvrière. Stop à ces politiciards imbus de libéralisme, vendus au capital financier et à ses banques d'affaires, qui saignent l'économie avec la complicité de syndicats comme à Saint-Nazaire, où une charte El Khomri a été signée en février sauf par FO, le désormais célèbre C.D.I.C. Le dernier C pour fin de Chantier !

Bravo aux camarades FO qui ne se sont pas laissés embarquer dans cette catastrophe sociale supplémentaire, malheu-

reusement courante dans les grands chantiers du TP. Par là même, j'invite les camarades mandatés de tous syndicats, U.D. ou fédés à garder leur crayon au fond de leur poche, plutôt que de signer des accords nuisant à l'ensemble des salariés. Voyez la Tri-annualisation du temps de travail et/ou tout accord dont le seul objectif est ou serait de soumettre totalement le salarié à la fluctuation du carnet de commande ou aux pressions patronales, dans la sinistre continuité de la flexi-sécurité à Fillon, qu'on se range depuis 2013 !

Ce 7 mars, contrairement à ce qu'en ont dit les médias, les taux de grévistes étaient très importants dans de nombreux établissements, à l'instar de la Sécu 22 avec 40% de grévistes qu'aucun média local n'a couvert ! Ouf, la mobilisation devant l'hôpital et l'A.R.S. a quand même fait l'objet de quelques lignes. Par contre la presse locale a su relater le rassemblement CFDT devant la Préfecture, en omettant, bien sûr, de rappeler que cette organisation a soutenu pied à pied tous les textes et lois qui organisent cette casse sociale. Et le plus risible, c'est la réponse en 4 lettres de R.C.B. (Radio Clarté), à notre invitation pour couvrir la manif de la sécu : STOP ! Faut-il penser que « radio-diocèse » préfère la charité et l'ordre moral au maintien des droits collectifs et à notre sécurité sociale ?

Mon analyse c'est que nos camarades de la sécu sont dans le vrai, et nous en sommes fiers, quand ils combattent le projet de régionalisation des organismes de sécurité sociale, contre l'éloignement des cotisants de leurs caisses et contre la suppression des enfants de la liste des Ayant-droits, tel que PUMA, C.P.A. et autres C.P.F. obligent !

Oui nous pouvons être fiers de la grève de nos camarades de la C.P.A.M. 22 : 40,16% de grévistes, soit 155 personnes sur l'ensemble de la C.P.A.M. ! Avec 70 personnes sur le parvis, c'est la moitié des grévistes qui a manifesté devant le bâtiment, « loin des 7-10% habituels du coup ! », analyse à chaud notre camarade Chafik El Aougri, Secrétaire Général du syndicat S.N.F.O.C.O.S. et membre de la Commission Exécutive.

FO, s'est battu pour créer les conditions de la république sociale, nos slogans sont plus que jamais d'actualité : La Sécu, elle est à nous, on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder ! On cotise suivant ses moyens et on se soigne suivant ses besoins ! Continuons à nous battre contre ces politiques de marchandisation concoctées à Bruxelles. Scandons ensemble, la république toujours les revendications tout de suite : l'abrogation de la loi travail, de la loi NOTRe et le retrait du PPCR et l'augmentation des salaires. Ne lâchons rien, il en va de la légitime défense de nos intérêts ! Cela vaut pour ce gouvernement comme pour le prochain, quel qu'il soit. Les présidentiables sont prévenus : Dans le droit fil de la Charte d'Amiens, FO ne donnera pas de consigne de vote. Mais, en cas de non-réponse à nos revendications, nous appellerons en interprofessionnel à réunir les assemblées générale pour débattre des modalités d'actions et de la grève. Pas de consigne de vote avec FO, mais discussion partout et résistance pour de nouvelles conquêtes sociales. Oui, camarades et amis, organisons les AG de salariés contre l'obscurantisme et le libéralisme.

Ayez le plaisir mes camarades de retrouver dans ce numéro spécial du XXIII Congrès de l'U.D. 22 les interventions de nos camarades délégués des syndicats. Il est bien clair que nos revendications sont sans failles et l'abrogation de la Loi Travail et le retrait du P.P.C.R. sont essentiels pour tous. Bonne lecture.

Vive la sociale, vive la CgtFO !

## Discours d'ouverture du XXIIIème Congrès de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor

par Patrick GAUTHIER  
Secrétaire Adjoint de l'U.D. 22



Ce Congrès se tiendra sous la présidence de Michèle BIAGGI, Secrétaire Confédérale qui représente le bureau confédéral pendant tous nos travaux.

Ce Congrès se tiendra en présence de Jean JAYER ancien Secrétaire Confédéral, ainsi que plusieurs secrétaires fédéraux, Pascal CORBEX de l'Action Sociale, Jean HÉDOU de l'Équipement, Environnement Transport et Services, Michel CURLING de l'Agro-alimentaire et plusieurs secrétaires des Unions Départementales (*Fabrice Lerestif - Ile-et-Vilaine ; Marc HÉBERT - Finistère ; Eric JARRY - Eure ; Bruno CAILLETEAU - Loire-Atlantique ; Loïc RÉVEIL - Mayenne ; Lisa-France PAROISSE - Orne ; Philippe ROCHE-TEAU - Vendée ; Pierrick SIMON - Morbihan*).

Je salue également l'ensemble de nos partenaires présents pour cette journée et qui sont à la disposition des militants (*Harmonie Mutuelle - Technologia - Klésia - Audicéos - Syncéa - AG2R - MACIF - Groupe Up - Breizh C.E. - Bruno CORNIERE*)

A noter que ce Congrès se présente pour nous sous des jours très positifs, puisque nous comptons à son ouverture, une augmentation de près de 10% des timbres payés par rapport à notre dernier Congrès, ainsi qu'une augmentation du nombre de nos implantations.

Ce Congrès se tient à la fin d'une année 2016 de combat et de mobilisations qui a vu un grand nombre de nos syndicats manifester et faire grève pour porter les revendications des salariés.

D'abord et d'une manière générale contre les politiques d'austérité imposées par l'Union Européenne

la Banque Centrale et le F.M.I., pour liquider les conquêtes ouvrières et imposer la baisse généralisée du coût du travail. Cela s'est particulièrement concentré sur la loi El Khomri, loi travail qui détricote le code du travail en inversant la hiérarchie des normes.

Pour préserver le code du travail, le statut de la fonction publique, les conventions collectives nationales, les accords de branches, nous nous sommes mobilisés pour le retrait de cette loi au service du seul profit, minoritaire chez les salariés et dans l'opinion, et aujourd'hui nous continuons, pour son abrogation.

Nombre de nos syndicats ont également combattu par la grève durant ces derniers mois, qui pour l'augmentation des salaires, qui pour le maintien des accords signés en 2002 dans la territoriale contre l'augmentation du temps de travail, etc...

Chacun des délégués qui sont présents aujourd'hui pour les représenter interviendront dans la discussion pour enrichir notre expérience commune et nous faire part du combat qu'ils ont mené.

Je vous souhaite donc un excellent Congrès à toutes et à tous, pour que l'Union Départementale des syndicats CGT FO des Côtes d'Armor en sorte encore renforcée, pour que vive et se développe la confédération Force Ouvrière.

Je vous propose de voter pour que Michèle BIAGGI préside l'organisation de nos travaux, avant de lui passer la parole pour qu'elle commence notre Congrès

**C**amarades,  
Merci à chacun de bien vouloir s'installer, nous allons pouvoir commencer les travaux du XXIIIème Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière des Côtes d'Armor.

Comme c'est la tradition, je vous apporte le salut fraternel des syndicats de l'Union Locale FO de Saint-Brieuc au nom de laquelle j'accueille avec plaisir notre Congrès.



## Écoles primaires et publiques : « Abrogation de la loi de refondation de l'école »

par Stéphane MOTTIER  
Secrétaire Départemental S.N.U.D.I.



**C**hers camarades, je vous apporte le salut fraternel du S.N.U.D.I.-Force Ouvrière, le syndicat des enseignants des écoles primaires publiques. J'ai la tâche intense de succéder à Pascal Connan, qui, avec les grands talents d'organisatrice de Sylvie Furlan et l'investissement de nombreux camarades, a oeuvré sans relâche au développement du syndicat : 2300% d'augmentation du nombre d'adhérents sous son mandat. C'est le résultat d'un travail pour faire aboutir les revendications des personnels, le résultat d'un travail de défense acharnée des collègues mis en cause.

Les attaques collectives ou individuelles pleuvent de toute part. Le principe est le même que pour la loi-travail : le gouvernement détruit le code du travail et les droits de salariés devraient se définir entreprise par entreprise ! Le ministère casse l'éducation nationale et les horaires, les enseignements devraient se décider école par école. Ainsi, la loi de refondation de l'école de Peillon avec sa mesure phare dite des rythmes scolaires est une loi de territorialisation de l'école. La loi de refondation de l'école est voulue par le patronat car

il ne veut plus de diplômes nationaux reconnus dans des conventions collectives... Il veut des salariés précaires et sous-payés. Il veut aussi mettre la main sur le formidable marché de l'éducation, en faisant valoir le principe de concurrence libre et non faussée pour en finir avec l'ensemble des services publics.

Le S.N.U.D.I.-FO réclame donc l'abrogation de la loi de refondation de l'école et des décrets sur les rythmes scolaires qui, entre parenthèses, épuisent autant les enfants que les personnels qui travaillent dans les écoles avec la suppression de la pause du mercredi.

Nous nous battons aussi contre la destruction du réseau d'écoles. Pour fermer des postes, la directrice académique cherche à obtenir que des écoles se regroupent : les 23 fusions entre 2011 et 2016 lui ont permis de fermer au final 17 postes quand elle n'a été obligée d'ouvrir qu'à 4 reprises, ce sont 13 postes récupérés par l'administration sans que les écoles en revoient la couleur. Les enseignants et parents, avec l'aide du S.N.U.D.I., ont empêché la fusion des écoles de Ploëuc s/ Lié et L'Hermitage Lorge. En ce moment, la directrice académique fait signer des conventions ruralité où les signataires s'engagent à « accompagner les projets de réorganisation du réseau des écoles », il est aussi écrit que « toutes les formes de regroupement sont à étudier ». Le S.N.U.D.I.-FO 22 est saisi par les écoles de la communauté de communes du centre Bretagne, puisque le président de la C.C.K.B. veut faire des propositions de réorganisation à la directrice académique. Il faut résister et tous, nous pouvons agir pour que les maires ne se fassent pas emberlificoter par les discours de la directrice académique : discutons avec les maires, les élus car ce sont eux qui ont le pouvoir de refuser les fusions d'écoles, synonymes de disparition de l'école communale à plus ou moins brève échéance.

Le S.N.U.D.I.-FO suscite dès que possible des actions collectives : grâce à l'excellent travail de nos cama-

rades de Loudéac, la quasi-totalité des enseignants de leur circonscription a signé une lettre à l'inspectrice pour indiquer qu'ils feraient respecter leurs obligations réglementaires de service et ne feraient pas les heures gratuites exigées en supplément. Je félicite Patrick et Raphaël qui font un énorme boulot pour passer dans les écoles et discuter avec les collègues, comme cela se fait dans les autres secteurs.

À chaque trimestre depuis des années, nous réunissons les personnels précaires recrutés pour assurer une aide à la direction d'école ou pour accompagner des élèves en situation de handicap, nous organisons des rassemblements devant la Préfecture et nous sommes reçus en audience. Les E.V.S. sont payés moins de 700 € par mois (24h payées 20h) et sont renvoyés au chômage souvent avant les 2 ans de contrat, alors que d'autres personnes sont recrutées pour suivre l'élève dont ils s'occupaient. Les A.E.S.H., sous contrat de droit public, sont aussi mal rémunérés pour faire le même travail mais conservent juste l'espoir de pouvoir continuer. L'obtention d'un vrai statut de la fonction publique, d'un vrai salaire, d'un vrai emploi est une nécessité pour laquelle FO se bat.

Le S.N.U.D.I.-FO des Côtes-d'Armor continue à se développer (17 nouveaux adhérents depuis la rentrée de septembre), il continue à se structurer avec un conseil syndical renforcé qui représente tous les secteurs du département. Conscients que notre force est collective, que nous n'avons pas d'intérêts distincts des autres salariés et que nous nous battons contre des problèmes qui ont la même racine, le syndicat prend sa place dans l'Union départementale : c'était le cas dans la bataille contre la loi El-Khomri, et cela se vérifie dans les instances. Deux camarades sont candidats à la commission exécutive et je postule au bureau de l'U.D.

**Vive l'Union départementale FO 22 !  
Vive le syndicalisme libre et indépendant !**

## Trésoreries et finances publiques : « La casse des services publics est en marche »

par Guillaume CROCHEMORE  
Secrétaire départemental D.G.F.I.P.



**M**es camarades, je me présente tout d'abord : Guillaume Crochemore, secrétaire départementale de FO D.G.F.I.P. 22 (Direction Générale des Finances Publiques) 22 à compter du 16/12/2016. FO D.G.F.I.P. 22 se porte bien puisque nous sommes passés en 2014, 2ème organisation départementale.

Mes camarades, depuis plus de 10 ans, nous avons subis un plan social massif à la D.G.F.I.P., plus de 30.000 suppressions d'emploi. Dans le 22, cela représente au moins 20 agents par an (22 en 2017) sur un effectif actuel d'environ 800 agents. Cela se traduit par des restructurations incessantes (fusion de service, fermeture de service de proximité).

Un rapport sénatorial récent attire d'ailleurs l'attention sur leurs conséquences : il qualifie la concertation à la

D.G.F.I.P. en milieu rural de défailtante et estime que le repli généralisé des services de l'État constitue une grave menace en termes d'aménagement du territoire sans pour autant garantir une meilleure qualité de service. La lecture de ce rapport est riche d'enseignements s'agissant notamment d'informations concernant le niveau des restructurations.

Pour exemple je vous citerai les dernières restructurations en date dans les côtes d'Armor :

- la fusion des pôles enregistrement du département sur le seul site de Saint-Brieuc au lieu de Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp. Dorénavant pour enregistrer une succession, un usager de Lannion doit se rendre à Saint-Brieuc au lieu de Guingamp ;

- Pour les services de proximité, un mouvement (...)

(... suite) important de fermeture des trésoreries dans les Côtes d'Armor est engagé. FO D.G.F.I.P. mène le combat et revendique le maintien des services locaux. Et ça marche. Cette année, nous avons réussi avec le soutien des élus locaux à éviter la fermeture de 2 trésoreries. En 2015, nous en avions sauvé une.

Au niveau national, la casse des services publics est en marche. Les outils ont été mis en place :

- Le P.P.C.R. (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), quel joli nom !!! C'est notre loi travail, quelques euros d'augmentation immédiate pour un allongement des carrières et des pertes pécuniaires à long terme. P.P.C.R., c'est aussi la mobilité forcée des fonctionnaires.

- Le R.I.F.S.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Actuellement, nous avons la garantie et la visibilité de nos primes qui résultent de nos statuts et sont liées à notre déroulement de carrière (même grade + même fonction = mêmes primes). Demain, on instaure l'inégalité entre les collègues en instaurant une part variable liée à notre per-

formance et donc à l'appréciation du chef de service.

- Le C.P.A. (compte personnel d'activité) : le 6 décembre le conseil commun de la fonction publique s'est réuni pour aborder l'ordonnance relative C.P.A.. Dès le mois de février dernier, la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, a condamné le C.P.A.. A juste titre, l'union interfédérale des fonctionnaires FO n'a pas participé aux groupes de travail des 20 octobre et 9 novembre derniers. Elle a rappelé que le C.P.A., comme P.P.C.R. est un outil supplémentaire pour casser les droits collectifs et affaiblir les statuts particuliers car le C.P.A. contiendra un compte personnel de formation. Ce dernier servira à la mobilité forcée dans les 3 versants de la fonction publique, prévue par le P.P.C.R. pour supprimer les corps des fonctionnaires et leurs statuts particuliers. FO a bien sûr voté contre, au contraire de la CGT qui s'est abstenue.

Tout cela dégrade nos conditions de travail, les R.P.S. augmentent : de plus en plus de dépression, de harcèlement. Il faut que cela s'arrête, les collègues n'en peuvent plus et ça se voit : nos taux de grévistes commencent à augmenter, 36 % dans le département pour la dernière grève le 15 novembre. Après avoir encais-

sés tant de coups, les collègues sont sonnés mais commencent à se relever.

Nous n'aurons pas le temps d'évoquer la mise en place du prélèvement à la source. Nous combattons cette évolution qui va détruire un système de recouvrement qui marche, le meilleur en Europe.

En conclusion, FO D.G.F.I.P. réitère avec force les revendications suivantes :

- L'arrêt des suppressions d'emploi ;
- Le maintien de l'intégralité des missions du ressort de la D.G.F.I.P. ;
- L'arrêt des réorganisations et des restructurations ;
- Une augmentation du point d'indice de 8 % et l'attribution de 50 points uniformes sur la grille ;
- Une revalorisation immédiate du régime indemnitaire et l'arrêt du R.I.F.S.E.P.

FO D.G.F.I.P. rappelle son attachement à la gestion ministérielle et à la gestion nationale des corps par les C.A.P. garantes de l'égalité de traitement dans le cadre du paritarisme.

**Vive la CGT Force Ouvrière !**

## Action sociale : : « La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat »

par **Véronique MENGUY**  
Secrétaire Adjointe S.D.A.S. 22



sont aujourd'hui complètement asphyxiés.

Les professionnels le disent : il ne vaut mieux pas être handicapé, jeune, pauvre ou vieux, tant les conditions de travail se sont détériorées et le travail des professionnels mis à mal.

Face à cette situation, notre syndicat se renforce de jour en jour. De nouvelles sections se créent dans tout le département et sur tous les secteurs, notamment chez les aides à domicile qui travaillent aujourd'hui dans des conditions proches de l'esclavagisme. Notre objectif est clair : maintenir la pression face à des employeurs totalement décomplexés.

Car nous avons en face de nous des employeurs totalement décomplexés, appliquant déjà, avant l'heure, sous couvert de fonds publics, la loi Travail. Totalement décomplexés d'une part, en se permettant de malmenier les salariés, en usant et abusant de sanctions en tout genre (la mise à pied devient pratique usuelle en ce moment !) et de licenciements, et surtout, en généralisant le délit d'entrave des élus du personnel et délégués syndicaux.

Totalement décomplexés d'autre part, en accompagnant les politiques de réduction des budgets des établissements d'aide aux plus démunis, en nous imposant, au détriment d'un accompagnement de qualité, de « coller » aux statistiques attendues et aux budgets alloués.

Dans le contexte actuel, de nombreuses structures associatives à but non lucratif ne survivent pas. Pour le moins pire, elles sont absorbées par les communautés de communes, ou bien d'autres s'orientent vers la recherche de fonds privés. Pour le pire, elles sont rachetées par le « secteur marchand », c'est à dire par des entreprises à but lucratif. Nous en avons l'exemple avec TI JIKOUR « repris », avec ses salariés, par DOC GESTIO, groupe de gestion immobilière financé par des fonds de pension. Inutile de vous préciser que ces salariés n'auront plus aucune convention collective.

La politique de réduction des branches professionnelles nous amène tout droit dans un secteur qui se voudrait unique avec une seule convention, qui, vous vous doutez bien, ne va pas être en faveur des salariés.

Un petit exemple, révélateur de cet enthousiasme de nos employeurs à réduire nos droits. Deux syndicats d'employeurs de notre secteur fusionnent, pensant ainsi remporter la représentativité nécessaire aux futures négociations. Lors de leur cérémonie d'union, plusieurs tables rondes de discussion étaient proposées. Je vous en cite deux : l'une était intitulée « nouveau modèle social, les français sont-ils prêts ? », une autre « le chant du cygne du salariat ».

Notre syndicat s'opposera à cette « ubérisation » programmée du travail social et médico-social. La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !

**J**e vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental de l'Action Sociale. Tout d'abord, nous réitérons notre soutien aux « 6 d'Hague-nau », et en particulier à notre camarade Michel Poulet, mis à mal dans son mandat syndical.

L'action sociale regroupe différents secteurs d'interventions : le handicap, l'aide à domicile, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, la santé privée, avec les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Ces différents secteurs sont couverts par 10 conventions collectives.

Pris dans l'immense lame de fond des dispositions législatives à toutes les échelles, qui sur le terrain nous impose des conditions de travail de plus en plus dégradées et un appauvrissement galopant, les salariés



## Réformes de l'enseignement : « On peut gagner en un seul jour ce qu'on peut perdre en 14 »

par Mickaël FERDINANDE  
Secrétaire Départemental SNFOLC 22



**D**urant ces 3 dernières années, les enseignants ont été, et sont toujours, confrontés à une avalanche de contre-réformes attaquant jusqu'à ses fondements mêmes, l'Ecole de la République et les statuts des fonctionnaires qui la servent.

Les décrets de 1950 précisait nos obligations réglementaires de service en maxima d'heures d'enseignement hebdomadaires dans notre discipline, ce qui

empêchait jusque là les gouvernements successifs de nous soumettre au régime de l'annualisation et nous protégeait contre toute volonté de nous imposer d'autres missions que celle d'enseigner notre discipline.

Mes camarades, il n'y a pas de hasard dans la lutte de classes, les combats gagnés ou perdus dans un secteur ouvrent la voie aux victoires ou aux défaites dans un autre, et nos décrets du 25 mai 1950 furent une conquête rendue possible grâce au combat mené par la toute jeune confédération FO, continutrice de la vieille CGT, qui imposa au gouvernement de l'époque, le droit de pouvoir négocier en toute liberté, pour les syndicats représentatifs, des contrats collectifs. Il fallut que notre confédération appelât, seule, à une journée de grève générale, le 25 novembre 1949, pour faire plier un gouvernement engagé dans la reconstruction des intérêts de sa bourgeoisie. Un recul qui se traduisit par cette loi du 11 février 1950. Au passage, ceci montre qu'on peut parfois gagner en un seul jour ce qu'on peut perdre en 14....

L'Histoire continue et vérifie à nouveau cette règle rappelée précédemment. En effet, nos décrets de 1950, notre convention collective à nous les professeurs, ont été abrogés et remplacés par de nouveaux dé-

crets dits « Hamon », le 20 août 2014. C'est un recul considérable qui nous soumet aux 1.607 heures annualisées pour nous contraindre à toute une série de missions supplémentaires qui vont prendre le pas sur notre mission première de transmission des connaissances ; c'est aussi le renforcement de l'autonomie des établissements avec une partie de notre rémunération qui dépend désormais d'un vote du conseil d'administration de chaque établissement.

Mes camarades, c'est, 2 ans avant, l'application dans les établissements du second degré, en partie, de la loi Travail que nous avons combattue toute cette année 2016. Le principe de l'inversion des normes dans les entreprises fut dès lors quelque chose de facilement appréhendable pour nos collègues. De même, le Compte Personnel d'Activité qui s'inscrit dans cette logique d'individualisation des droits, de mise en concurrence des salariés et au final de destruction de tout cadre collectif, syndicats y compris.

**Vive l'Union départementale  
Force Ouvrière des Côtes-d'Armor !  
Vive le syndicalisme libre et indépendant !**

## Sécurité Sociale : « Il va falloir combattre pour notre protection sociale »

par Céline JASTRZEBSKI  
Trésorière S.N.F.O.C.O.S. 22



**B**onjour camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat SNFOCOS des côtes d'Armor. Nous sommes constitués d'agents de la C.P.A.M. et de l'U.R.S.S.A.F.

Je souhaite débiter mon intervention en vous lisant une partie de la tribune de Gilles Perret réalisateur du film « la Sociale » parue dans «Le Monde» du 05/12/16 :

«En entendant François Fillon déclarer lors du débat télévisé avec Alain Juppé qu'il voulait « désétatiser » la Sécurité sociale, je suis tombé de ma chaise. Comment un homme d'état qui brigue la présidence de la République peut-il inscrire dans son programme qu'il souhaite générer plus de misère et diminuer l'espérance de vie ? Car enfin, qu'on ne s'y trompe pas, c'est bien en ces termes qu'il faut expliciter la chose. En confiant la médecine de ville aux complémentaires santé, c'est 50 % du budget de la branche santé que

*l'on remet à un système plus inégalitaire et moins efficace que la Sécu. Rappelons que tous les citoyens cotisent proportionnellement à leurs revenus alors que les tarifs des complémentaires sont fonction de ce qu'ils peuvent se payer. Rappelons aussi que les coûts de fonctionnement de la Sécurité sociale sont de 6 % alors que ceux des complémentaires santé sont plutôt de l'ordre de 20 %. C'est autant d'argent versé à des fins publicitaires ou à des actionnaires qui n'est pas reversé aux assurés sociaux.*

*Dans un pays qui n'a jamais été aussi riche depuis la Libération, c'est faire preuve d'une faible ambition politique que d'annoncer du sang et des larmes pour les plus faibles. Rappelons tout même que la France était ruinée lorsque la Sécurité sociale fut créée en 1946, à une époque où le projet politique prévalait sur la question économique. Il fallait tout d'abord offrir la santé, des allocations familiales et des retraites décentes pour tous et ensuite seulement se posait la question de leur financement. Les Résistants, des gaullistes aux communistes, ont ensemble donné corps à une belle utopie qui nous protège encore au quotidien. Lors de sa campagne pour les primaires de la droite, j'avais été abasourdi en écoutant le discours de François Fillon devant les chefs d'entreprises. Il disait vouloir faire un « blitzkrieg » social dès son élection. Entendre parler de « blitzkrieg » (en référence à la théorie de la guerre éclair des nazis contre l'Europe) en s'attaquant au programme du Conseil National de la Résistance avait de quoi nous interpellier ! De surcroît par un homme qui ose, certes de façon de plus en plus timide, se revendiquer du gaullisme... Il s'agissait déjà là d'annoncer la couleur comme avant lui l'avait fait Denis Kessler, membre du Medef, qui déclarait en*

*septembre 2007 que la politique de Nicolas Sarkozy, dont François Fillon fut le Premier ministre, devait consister à « détruire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ». Reconnaissons qu'il y a là une constante dans les projets libéraux qui visent systématiquement à s'attaquer à l'état social bâti en grande partie à la Libération. Alors aujourd'hui que faire face à ces attaques ? Il n'est pas question de rester les bras croisés.*

*Il faut proposer une Sécu prenant en charge la santé à 100 %, en abolissant les complémentaires. Irréaliste ? Pas tant que ça puisque c'est ce qui se passe en Alsace-Moselle et que les caisses sont bénéficiaires.*

J'ai également appris récemment un aspect très peu mis en avant qui concerne le financement des dépenses de la sécurité sociale. Pour les dépenses de la sécu, l'Acosse se finance de plus en plus sur les marchés financiers mondiaux. Elle emprunte en vendant des «Euro Commercial Papers», des «Billets de trésorerie» sur des durées courtes qui vont jusqu'à un an maximum et ça se chiffre en Milliards d'€ chaque année.

Les partenaires financiers de la sécu de 1945 sont désormais Bred, Bnp, UBS, Hsbc, CityBank, Royal Bank of Scotland... Pauvre général De Gaulle. !

Pour ce faire, elle doit être audité régulièrement et se voir attribuer une note par les 3 agences de notation mondiales américaines qui sont Standard and Poors, Fitch et Moodys. Vous savez, ces agences qui ont noté AAA (20/20) les produits financiers Subprimes américains. (...)

(... suite) Ainsi la sécurité sociale adopte les critères de gestion du privé pour avoir une bonne note financière sinon les taux d'intérêt grimpent à terme.

Nous pouvons donc en déduire que c'est de là que viennent les fameuses C.O.G., les non-remplacement des départs en retraite, les statistiques partout, OGUR, KOALA, les process à tous les étages, les économies sur les imprimantes de ceux qui bossent à domicile entre autres, la régionalisation des urssaf, le fameux projet d'entreprise tout récent avec ses 6 chantiers qui dit comment faire plus avec moins...et bientôt la sup-

pression du RSI pour une autre entité avec à la clef la suppression de plus d'1/5 de nos effectifs en Bretagne ! (environ 130 postes)  
Les politiques pensent qu'il faut désétatiser la sécurité sociale, et bien c'est en bonne marche...

Mes camarades, dans un contexte incertain avec les élections présidentielles et la fin de notre C.O.G. en 2017, nous avons raflé le comité d'entreprise cette année. Le troisième syndicat est passé 1er car notre travail depuis 3 ans a été reconnu ! Et nous allons luté, nous allons informé les collègues et ne pas nous

laissé faire.

Alors camarades, il va falloir combattre pour notre protection sociale, pour ne pas laisser un monde social dans un tel état et garantir un bien être pour nous et les générations à venir !

Merci camarades pour votre écoute.

**Vive la sociale !  
Vive la CGT-FO !**

## Réforme des rythmes scolaires : « Un objectif, la territorialisation de l'école publique et son affaiblissement »

par Claude MONIMART  
Membre Conseil Syndical SNUDI 



- T.A.P. (Temps d'Accueil Périscolaires), censés proposer aux enfants différentes activités de loisir.

Or, si tel était le cas (l'intérêt de l'enfant), tous les enfants de France auraient les mêmes horaires d'école :

- pratiquement autant d'horaires différents que d'écoles en France !

- journée de classe plus courte, mais journée de l'enfant aussi longue, avec un temps de garderie pouvant être rallongé (bref exemple avec Ploubezre : 2 jours à 15h45, pas de T.A.P., donc garderie de 15h45 à 18h30, au lieu de 16h30 à 18h30 avec anciens horaires).

Conséquences de cette réforme :

- une désorganisation du temps de classe ;
- une perte de repères (temps de classe / temps d'activités périscolaires) ;
- la fatigue des enfants et des enseignants ( augmentation des arrêts de travail) ;
- les T.A.P. : qualité des activités proposées très différente selon la richesse des communes. Pour certaines, les T.A.P. s'apparentent à de la garderie dans beaucoup d'écoles ont lieu dans les classes donc ;

- les enseignants forcés de quitter leur classe, retrouvent leur classe en désordre ;

- les enfants ne font plus la différence entre la classe comme lieu d'apprentissage et la classe comme salle de jeux ;

- même chose pour le personnel (exemple : A.T.S.E.M. : aide de la maîtresse ou animatrice?)

Conclusion : cette réforme des rythmes scolaires a, en fait, pour objectif la territorialisation de l'école publique et son affaiblissement (face notamment au privé : de nombreux parents désinscrivent leurs enfants du public pour le privé qui, lui, n'est pas contraint d'appliquer la réforme ...).

Pour la première fois dans l'Histoire de l'école publique, un maire peut imposer des horaires de classe aux enseignants.

Il y a volonté de supprimer le statut des enseignants en tant que fonctionnaires d'état, tant pour les conditions de travail que pour les contenus des programmes, tout sera décidé sur le plan local.

Le S.N.U.D.I. exige donc l'abrogation des décrets sur la réforme des rythmes scolaires.

**C**hers camarades, la réforme des rythmes scolaires consiste en 4,5 jours d'école du lundi au vendredi, en ayant supprimé la coupure du mercredi matin.

Présentée soi-disant dans l'intérêt de l'enfant :

- 1 journée de classe plus courte (maximum 5h30) ;

## Représentativité syndicale dans les entreprises : « Ouvrir le dialogue social pour tous »

par Amandine DECLEY  
Secrétaire Générale Axians L'ÉTÉ 



**J**e vous apporte le salut fraternel du syndicat Axians L'ÉTÉ. Celui-ci a été constitué en 2015 dans le cadre d'élection partielle, afin de palier l'absence de représentativité syndicale pour le collège Ouvriers et Employés. Le but était d'ouvrir le dialogue social pour tous.

FO était face à la C.F.E.-C.G.C., syndicat catégoriel, seul représentatif lors des élections principales.

La C.G.C. a attaqué la recevabilité de la représentativité de FO pour le collège Ouvriers et Employés, au tribunal.

Celui-ci a compris notre démarche en expliquant qu'une application du principe jurisprudentiel rendu en février 2013 par la chambre sociale de la cour de

cassation (N° 12-18098) conduirait à ce que les négociations collectives ne puissent se dérouler pour le collège Ouvriers et Employés. La C.G.C. a dénoncé le jugement auprès de la cour de cassation.

Mais en cette période de négociations importantes, pour les salariés, la mise en place d'un dialogue social dans la société fait en sorte que chaque collège soit représenté autour de la table des négociations.

Nous souhaitons faire avancer la justice sociale et cette jurisprudence. Pour que tous les salariés puissent être représentés dans les instances représentatives du personnel et lors des négociations collectives.

**Vive le syndicat libre et indépendant,  
Vive FO !**

## Crise économique et sociale : « En militant, nous avons les moyens de changer les choses »

par Martial COLLET  
Ex-Secrétaire Général Chaffoteaux



également 14 emplois menacés. C'est l'annonce de nouvelles catastrophes sociales pour de nombreux salariés.

Ces annonces visent à accroître la rentabilité des actionnaires au prix d'une plus grande exploitation pour ceux qui vont rester en place.

Devant cette situation, on entend de plus en plus qu'il faudrait privilégier un certain patriotisme économique car ce serait la solution pour faire baisser le chômage. Certains syndicats revendiquent des politiques industrielles. Ce qui veut dire qu'il faudrait que les salariés fassent corps avec leur entreprise et mettent, pourquoi pas, leurs revendications de côté. Ça ne mène à rien, ce qu'il faut mettre en avant, c'est une politique de défense des intérêts des travailleurs.

Je veux m'élever contre cette dérive. La lutte de classe est une réalité et les intérêts de patrons sont diamétralement opposés à ceux des salariés. J'ai travaillé pendant plus de 30 ans dans une entreprise, Chaffoteaux pour ne pas la nommer, qui a changé 5 fois d'actionnaires en 15 ans, apportant avec chaque nouvel actionnaire son plan de restructuration et de suppressions d'emplois pour finir par la fermeture définitive de l'usine de Ploufragan. On a subi la loi d'actionnaires étrangers mais aussi de patrons bien français pur sucre, pur fruit. Tous n'avaient qu'une politique : celle de réaliser toujours plus de profit.

Cela passait par toujours plus de pressions sur ceux

qui conservaient leur emploi. Nous fabriquions des chaudières à gaz dont les composants de cuivre venaient du Chili, les ballons d'eau chaude de Corée et les composants électroniques des pays du sud-est asiatique. Pas surprenant à une période où n'importe quel produit, aussi français soit-il, nécessite des matières premières qui proviennent des 4 coins du monde. Revendiquer le « produire français » n'a pas de sens à notre époque. Les salariés et leur syndicat n'ont pas à revendiquer cela. La concurrence que nous subissons est propre au système capitaliste lui-même. Notre rôle de militants et de syndicalistes, lorsque nous sommes confrontés à ce genre de situation, c'est de proposer aux salariés les revendications qui ne les amèneront pas dans le mur. Le repli sur soi n'est pas la solution. Il ne renforce que le camp patronal et son système d'exploitation.

Depuis ses débuts, il s'est développé sur la division du travail. Le syndicalisme s'est lui développé sur la solidarité entre les salariés, quelques soient leurs origines. La classe ouvrière est diverse mais elle subit partout la même loi des patrons. C'est contre cela que nous devons nous battre et ne pas oublier de combattre tout ce qui nous divise et mettre en avant tout ce qui nous unit. Dans ces temps troublés, il nous appartient de dire les choses, de revendiquer et de résister à tout ce qui nous obscurcit la conscience.

Militer, c'est être optimiste pour l'avenir car nous pouvons construire un avenir meilleur. Nous le devons et nous avons les moyens de changer les choses.

On est loin de la fin de la crise économique. Depuis 2008, la crise financière s'est transformée en crise économique et sociale. Elle semble interminable et chaque soubresaut provoque chaque fois des catastrophes pour les salariés.

Depuis quelques semaines, les annonces de plans de suppressions d'emplois et de fermetures de sites de la part de grandes entreprises ou de grands groupes se succèdent. Dans plusieurs petites boîtes, liées de près ou de loin à ces grands groupes car souvent sous-traitantes de ces dernières, cela suit le même chemin. Danet à Plérin, 23 licenciements, Atria Le Gall à Plérin

## Travailleurs sociaux : « Les personnes en situation de handicap sont devenues une source de profit »

par Antoine GOUGEON  
Secrétaire adjoint S.D.A.S. 22



La logique d'appel d'offres dans laquelle les A.R.S. et le conseil départemental ont contraint les associations à but non lucratif, les ont fait rentrer dans un schéma concurrentiel aux dépens des usagers bien sûr, mais surtout des salariés de notre secteur. Notre champ médico-social est quantité négligeable par rapport à celui de la santé et les A.R.S. ne mettront pas longtemps à nous imposer les mêmes démantèlements.

Pour nous, ces politiques sont évidemment en contradiction totale avec l'idée même d'association loi 1901 à but non lucratif et avec la notion d'action sociale, toutes deux impulsées, ne l'oublions pas, par les mouvements ouvriers. Cela aussi mes camarades les patrons sont en train de nous le reprendre pour nous les vendre.

L'Association qui nous emploie comme beaucoup d'autres, l'A.D.A.P.E.I. notamment est devenue selon les termes de notre employeur, « une entreprise ». Elle vise dorénavant à se développer de façon tentaculaire pour obtenir le monopole des « marchés du Handicap » ! Les personnes en situation de handicap sont, de fait, devenues une source de profit et les salariés se doivent de se soumettre à une logique comptable et financière en discordance totale avec ce qui a fondé l'action sociale.

Concrètement, les conséquences pour les salariés sont désastreuses car c'est évidemment nous qui

en payons les frais : toujours plus de travail, toujours plus de tâches et pour nous faire avaler la pilule toujours plus de redéploiements ! Mais cela pour toujours moins de valorisation, toujours moins de moyens, et donc de qualité de services, toujours moins de formations qualifiantes ou pas, toujours moins de temps à accorder aux usagers.

La loi scélérate sur la représentativité pénalise clairement notre action et nous ferme les portes des N.A.O., Il faut la combattre. Il s'agit donc pour la section de trouver des chemins de traverses, minés, il faut le dire mes camarades, par l'organisme de co-gestion patronale mieux connue sous le nom de CFDT. Nous sommes déterminés à ne pas laisser les employeurs du médico-social continuer à tout faire aux dépens des salariés pour répondre aux appels d'offre et à l'attribution de ces marchés publics qui sont évidemment attribués au moins-disant ! Et pour cela, nous mènerons toutes les Actions Syndicales possibles que nous jugerons nécessaires y compris la grève et ce, au moment opportun pour faire avancer nos revendications.

Ces nouvelles orientations ont amenées de nouveaux modes de gestion. Ces modes de gestions sont nettement arbitraires, dysfonctionnants et générateurs de mal-être au travail. Il n'y a jamais eu dans la boîte autant d'arrêts de travail, cumulés par nos collègues que ces 2 dernières années. (...)

Je vous adresse le salut fraternel des camarades de la section de L'association A.P.A.J.H. des Côtes d'Armor, section que nous avons créé il y a deux ans. Nous, travailleurs sociaux spécialisés du handicap, subissons de plein fouet les politiques de décentralisation.

(... Suite) Pour illustrer notre propos avec un peu d'optimisme, je suis mandaté pour vous raconter ce qui au départ est un drame vécu par un de nos camarades visé par la direction. Sans aucun doute, pour son parti pris syndical dans notre section, qui disons le, et nous en sommes fier, dérange les plans de notre direction générale. Bref.

C'est donc l'histoire d'un mec.

Sympa soit dit en passant, bon camarade et chose remarquable passionné par son métier d'éducateur technique en menuiserie. L'émancipation des travailleurs en situation de handicap, il en a fait son métier. Il exerce depuis 23 ans sans aucun incident à déplorer, avec toujours plus de contraintes et d'objectifs à atteindre, avec toujours plus de difficultés. Et il l'exprime. Et ça, notre patron, il n'aime pas ça. Il est trop habitué à la cogestion sans doute ! Et comme notre camarade persiste, le Directeur Général se dit qu'à la première occasion il le foutra dehors.

L'occasion se présente il y a un mois quand notre patron découvre que notre collègue présente aux élèves une activité de gravure sur bois par électrolyse digne de : « c'est pas sorcier », une façon d'aborder des problèmes physiques sans entrer dans des explications trop complexes pour ce public.

Ni une ni deux : du bois, de l'eau, de l'électricité, notre Directeur Général se frotte les mains. Il est convoqué à l'oral par la direction et directement sanctionné d'une mise à pied conservatoire dont il ne sait pas quand elle prendra fin. Le tout à 2 semaines des fêtes de fin d'année, et surtout, la perspective exprimée par la direction d'un licenciement pour faute lourde pour fêter Noël en famille.

Notre collègue s'effondre et est contraint de se soigner, rendu malade par les méthodes expéditives et inhumaines de l'employeur. La réaction du syndicat pour notre camarade a été instantanée, deux de nos camarades - Karele et Claudine - ont récolté les informations sur le déroulement, ont assisté à l'entretien préalable et ont fait signer une pétition par tous les salariés du site.

Au bout de 2 semaines et demi, sans aucune décision écrite réclamée à plusieurs reprises, nous adressons un courrier à la direction générale au nom du comité de soutien (que nous inventons pour l'occasion) et un tract où le syndicat laisse entrevoir à l'employeur que nous mobiliserons les salariés de tous les établissements et services contre cette décision. Pendant ce temps la C.F.D.T. reste muette à nos appels et la C.G.T. nous dit vouloir jouer l'apaisement. L'apaisement de qui ? Du patron ?

Dès le lendemain (samedi), notre camarade reçoit un courrier par Chronopost qui lui dit que finalement il sera payé pour le temps de sa mise à pied conservatoire mis à part trois jours de mise à pied comme indiqué dans le règlement intérieur.

Il est réintégré ! C'est une première victoire ! Mais la gestion odieuse de l'employeur a convaincu nombre de salariés d'aller plus loin. Nous appelons donc à la grève pour le lundi matin. Nous rencontrons l'employeur qui n'en démord pas.

Alors on y retourne le mardi, galettes saucisses sous la fenêtre de la directrice du site. Nous découvrons les fonctions enregistrement et répétition du porte voix. La direction également. Là, on veut nous intimider, on n'aurait pas le droit de faire la grève et nos revendications ne seraient pas claires ! Mais nous tenons, nous

sommes en règle !! L'U.D. vient en renfort ! Cela dit c'est le statut quo ! Malgré des articles de presse à charge pour l'employeur.

Nous décidons alors en A.G. de rédiger des revendications très détaillées pour le bon plaisir du D.R.H., augmentation de salaire et jour de grève payés en tête, que nous adressons par courrier à l'employeur. Puis il s'agit d'arroser, de harceler les instances, tout le dossier envoyé à l'inspection du travail, l'A.R.S., les médias... Notre objectif premier reste : plus aucune sanction ! Pendant ce temps la C.F.D.T. est toujours muette et la C.G.T. joue l'apaisement.

A ce jour nous restons mobilisés dans l'attente d'une rencontre avec l'employeur et notre collègue semble se diriger si nécessaire vers une action juridique que nous soutiendrons. Nous remercions tous les syndicats FO qui nous ont apportés leur soutien.

Pour finir une chose est claire, le soutien fraternel, moral, logistique et technique sans faille de la secrétaire du S.D.A.S. et de l'U.D. ont permis au syndicat de l'APAJH22 de mener cette action et de mettre à mal la toute puissance dans laquelle s'était installée confortablement l'employeur.

Mais elle a aussi permis de faire entendre les revendications des salariés sans passer par la loi scélérate de 2008 et les syndicats Co-gestionnaires.

Pour un syndicalisme qui, au delà de la préserver, brise la légalité actuelle pour donner naissance à un droit nouveau.

**Vive la sociale, vive la CGT FO22 !**

## Collectivités et territorialité : «Chaque lutte menée permet à notre syndicat d'avancer »

par Sylvie FOURRÉ  
Secr. Générale Communales St Brieuc



batailles localement dont les plus récentes sont la bataille contre les nouveaux rythmes scolaires, les taux d'encadrement et, au printemps dernier, la bataille contre les 1.607h, pour le maintien des 1.537h à Saint-Brieuc.

Chaque lutte menée permet à notre syndicat d'avancer et de prendre toujours plus de place au sein de notre collectivité. Pour autant, les coups portés par l'administration sont durs et c'est bien normal puisque elle est d'une part subtilement aidée par la C.G.T. et la C.F.D.T. et que, d'autre part, ces décisions s'inscrivent dans une logique nationale de casse des services publics et de liquidation des fonctionnaires.

Aussi, puisque la régression sociale est nationale, les luttes doivent l'être aussi. Nous devons, pour gagner, être à la hauteur des attaques que nous subissons. Notre syndicat, nos syndiqués bien que combattifs s'épuisent dans des grèves dissociées et à saute mouton.

Nous voulons nous battre pour gagner !!!

Aussi, notre stratégie s'inscrit dans la volonté de construire le rapport de force qui permet d'atteindre cet objectif. A ce titre, avec notre groupement départemental des services publics, nous avons décidé de

travailler à une meilleure implantation de Force Ouvrière dans les collectivités du département, dans le but de mener des batailles communes à chaque fois que cela est possible.

C'est cette même dynamique que notre syndicat souhaite voir menée au sein de notre union départementale mais aussi au niveau de notre confédération. Parce que, c'est en tout cas ce que nous pensons, dans le contexte qui nous frappe aujourd'hui, seule la grève générale nous permettra de gagner !!

Par ailleurs, il nous faut souligner ici que les attaques contre les conditions de travail de l'ensemble des salariés attaquent aussi leur droit à s'organiser au sein de leurs syndicats. Très concrètement à Saint-Brieuc, notre syndicat ne peut plus réunir ses instances pour cause de besoin de services.

Notre congrès pourrait peut-être s'adresser à notre Maire afin qu'il fasse respecter la démocratie syndicale dans sa collectivité.

Pour finir, notre syndicat remercie les camarades de l'Union Départementale qui ne manquent pas d'être à nos côtés à chaque fois que nous en avons besoin.

Merci à tous.

**F**O Territoriaux de Saint-Brieuc s'est construit et continue de se construire sur la base des revendications des agents. Parce que nous refusons d'accompagner les politiques tant gouvernementales que locales, notre syndicat continue de progresser en nombre de cartes placées.

Nous avons mené ces dernières années plusieurs

## Conditions de travail à La Poste : « Le rouleau compresseur est en marche ! »

par **Danielle FAIRANT**  
Secrétaire Adjointe FOCOM 22



Vous n'êtes pas sans savoir que des postiers se suicident, mais aussi sous silence, des agents qui souffrent quotidiennement. En effet, les conditions de travail se dégradent et ceci depuis longtemps, à cause de réorganisations successives ( tous les deux ans) et leur lot de reprises d'emploi.

Quel est le moyen utilisé par La Poste pour arriver à ses fins ? La charge de travail est calculée pour augmenter la productivité, au détriment de la santé des agents qui souffrent de maladies physiques et morales. Tout est fait pour que le personnel, à bout, craque et surtout parte.

Au courrier, des pauses sont volées aux facteurs, des coupures méridiennes ne permettent pas de prendre un repas chaud en milieu rural. Nous n'avons pas d'intempéries comme dans le bâtiment, pas de treizième mois, pas de comité d'entreprise.

Au réseau (service des chargés de clientèle), les congés sont donnés au bon vouloir et pouvoir car les moyens de remplacements ne peuvent plus être octroyés. Les samedis demandés pour assister aux réunions familiales telles les mariages, sont refusés. Les objectifs commerciaux sont irréalisables, les agressions verbales et physiques sont en hausse constante, les bureaux de poste sont en sous effectifs, le matériel informatique est obsolète.

Et toujours faire plus, vendre, vendre, vendre. Vendre des services: veiller sur mes parents, prendre le linge sale et le ramener propre après passage au pressing, installer la T.N.T., porter les repas, les médicaments.

Vendre la tablette ARDOIZ, vendre des systèmes d'alarme anti infraction, vendre des téléphones portables, des boxs, des assurances.. Sans formation, sans couverture réseau.. Vendre, vendre. Un seul mot d'ordre.

Mais la locomotive, lancée à pleine vitesse, perd ses wagons. Arrêts maladies, départs en pré retraite, dégoûtés, temps partiels pour tenir la cadence, démissions et licenciements.

Oui, camarades, La Poste licencie.

Lors du dernier congrès de l'U.D., je vous avais lancé ironiquement: « vive la R.G.P.P. » (la Révision Générale des Politiques Publiques). Eh bien, nous sommes, nous les postiers, les victimes de cette chasse aux sorcières ! Oui, on veut se débarrasser des fonctionnaires. Oui, on veut nous exterminer. Nous sommes la vermine, les rats.

Oh, nous ne sommes pas les seuls, camarades hospitaliers, de l'éducation nationale, de la DGFiP, et vous les territoriaux!

Nous sommes désormais en lutte, tous unis salariés et fonctionnaires. Grève pour le secteur de Bégard, grève pour le secteur de Perros-Guirec, grève le 08 décembre, grève le 15 décembre, pour les postiers des Côtes d'Armor.

Vendre, vendre, vendre..

Mais à qui profite le crime ? A nos actionnaires qui dans leur bonté n'ont pas augmenté leurs dividendes pour l'année prochaine!

Pour Force Ouvrière de la Communication, pas de république sans service public. Nous avons le devoir moral de résister pour la liberté, pour l'égalité, pour la fraternité.

**Vive FOCOM, vive FORCE OUVRIERE !**

**C**amarades, je suis ici, devant vous, pour vous parler de La Poste. Nous sommes 270.000 agents, tous services confondus, maison mère et filiales, salariés et fonctionnaires.

Pourquoi évoquer d'abord les salariés ? Parce que les fonctionnaires sont désormais minoritaires. En majorité, les emplois occupés sont des emplois de facteurs : 85.000, et des chargés de clientèle (les anciens guichetiers) : 30.000.

Nous connaissons de graves difficultés. Tout d'abord la suppression de plus de 80.000 emplois depuis 2002 et puis un malaise social concrétisé par, en octobre 2016, la saisie du gouvernement français par des experts hygiène et sécurité au sujet de 9 suicides et de 5 tentatives.

Le rouleau compresseur est en marche !

## Secteur du Nettoyage : « Les salariés n'osent pas se plaindre car ils peur de perdre leur travail »

par **Jocelyne MARTIN**  
Secrétaire Générale Nettoyage 22



**J**e vous rapporte le salut fraternel du syndicat Nettoyage 22.  
Nous votons le Rapport d'activité.

Le syndicat du nettoyage, créé en 2006, comptait 2 adhérents. J'ai repris le syndicat en 2009 ou l'on en est aujourd'hui à une trentaine d'adhérents.

Dans le secteur nettoyage, notre travail est souvent dévalorisé – les salariés souffrent de la précarité – de l'isolement (souvent seul sur les sites) très souvent multi-employeurs et à temps partiel.

Dans le secteur nettoyage, la liste est longue : tâches pénibles, postures inconfortables, travail répétitif, recommencer sans cesse le même travail tous les jours, le travail de nuit pénible (notamment en agroalimentaire).

Des pratiques plus ou moins légales des entreprises dans le non-respect de la convention collective. Sur-

tout lors des reprises de chantier lors des appels d'offres avec des discriminations de temps ou l'augmentation des charges de travail pour faire du profit.

Regardez bien, dans les entreprises où vous travaillez, je suis sûre qu'il y a un agent de service. Souvent les salariés ne disent rien, n'osent pas se plaindre car il y a la peur de perdre son travail.

Monté du syndicat FO dans le nettoyage (GSF-Samsic, TFN, DA propreté etc.) 61% de représentativité dans l'Ets GSF, 55% de représentativité chez GSF (Ets le Mené). Et tout récemment 71% de représentativité chez Samsic Trégueux.

Je remercie les camarades du nettoyage présents dans la salle, qui sont dans les entreprises où nous avons une importante représentativité.

**Vive la CGT-Force Ouvrière  
et vive le syndicat du nettoyage !**

## Aides à domicile : « Nos responsables ne respectent ni les salariés, ni le droit du travail »

par Valérie LESAUVAGE  
Secrétaire adjointe S.D.A.S. 22



Serrer encore plus la ceinture ! »

Notre secteur est déjà largement sinistré et les ouvriers paient toujours plus une politique d'austérité imposée par l'application de la loi NOTRe. Ils sont sous-payés, exploités. Les arrêts et les accidents de travail sont en recrudescence, et notre secteur précède de près le bâtiment selon les études de la CARSAT. Nous ne comptons plus les burn-out à répétitions, les vies de famille devenues quasi inexistantes amenant à des dépressions inévitables. C'est aujourd'hui le « MAL ÊTRE ET MAL VIVRE AU TRAVAIL ».

Quelques exemples parlant dans le département :

- Le comité cantonal d'entraide de Quintin qui bascule dans la communauté de communes de Quintin depuis le 1 décembre, avant de faire le grand saut dans l'intercommunalité de Saint-Brieuc au premier janvier 2017. Financièrement les salariés y perdent, les indemnités kilométriques sont moindres et le statut de la fonction publique est inadapté pour des salariés qui utilisent leur voiture personnelle comme outil de travail au quotidien, comme prévu dans la convention des aides à domicile. De plus, à égalité de salaire dans le transfert, ils plafonnent tous et ils n'ont aucune perspective d'évolution de salaire en tant que territoriales.

Nous saluons nos camarades des territoriaux, Laurent Mateu et Martine Colleu, qui ont accompagné les camarades dans ce grand bouleversement. Elles vont

ainsi continuer de militer à FO avec eux.

- L'association Ti Jikour cédée lâchement à une entreprise inconnue à ce jour, à but lucratif qui promet d'ores et déjà par voie de presse et avec fierté d'appliquer la loi El Khomri avec l'application de la modulation du temps de travail sur trois ans.

- Callac, Guingamp, Pontrieux, Saint-Quay-Portrieux, Dinan Paimpol etc. tous les comités d'entraide subissent le même sort. Fusion, absorption, avec des conséquences désastreuses pour l'ensemble des salariés.

Nous faisons tous le même constat amer : nos responsables ne respectent ni les salariés, ni le droit du travail, ni les instances représentatives du Personnel. De plus en plus de travailleurs rejoignent notre mouvement dans l'action sociale.

Les salariés de Guingamp viennent tout juste de nous rejoindre ! C'est pourquoi, toujours plus nombreux nous clamons haut et fort nos désaccords. Nous refusons fermement de nous soumettre et nous résistons face au patronat afin d'être entendus.

Nous n'accepterons pas de devenir des « éléments polyvalents » travaillant dans des soi-disant « start-ups » avant-gardistes où l'argent prime sur l'humain.

**Vive la Confédération CGT Force Ouvrière !**

**J**e vous apporte le salut fraternel de toutes et tous les salariés de l'aide à domicile Costarmoricaine.

Les responsables politiques nous en parlent depuis plus de dix ans. Nous y sommes.

Les fusions entre structures sont en marche, avec toutes les promesses d'évolutions constructives pour tous ! Pour tous les aidés, les aidants et les familles d'aidés. Le président du Conseil Départemental décide, je le cite : « Restructurer profondément et en urgence notre domaine d'activité ». Cela veut dire : «

## Lutte des classes : « Ces 3 dernières années ont été des années de combat »

par Jean-Louis ABAUTRET  
Secrétaire Général Louisiane



cible pour être la variable d'ajustement des profits du patronat. Des actionnaires et puissants de ce monde qui font preuve de détermination à casser les protections des travailleurs, pour tels des vampires, les sucer jusqu'au sang.

Nous le voyons tous les jours en France, ce qu'ils veulent, c'est notre protection sociale. 2 milliards qui sont à nous et qu'ils veulent nous voler.

Ce qu'ils veulent c'est la fin du service public qui serait responsable du « dit » déficit public et nous coûterait trop cher, car mal géré. Ils veulent nous faire croire qu'il serait mieux de confier ces tâches à nos entrepreneurs responsables qui transformeront nos services publics en machines lucratives et profitables où chaque chose a son prix, assurant ainsi aux travailleurs un destin de servitude au capital.

Casser les règles du jeu que nous avons gagné dans le code du travail, les conventions collectives, casser les règles sur le temps de travail, les majorations des heures supplémentaires, une modulation toujours plus facile et avantageuse pour le patron. Briser le minimum sur les salaires et l'universalité des droits des travailleurs par l'inversion de la hiérarchie des normes.

3 années de résistance donc, contre le pacte de res-

ponsabilité contre la M.A.P. (Modernisation de l'Action Publique), contre la réforme A.P.H.P. (l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris). Contre la Loi Travail.

Pour la CGT FO 22 auprès de laquelle je suis fier de militer et m'égosiller pour clamer nos revendications :

- Retrait du pacte de responsabilité ;
- Abrogation de la Loi Travail ;
- Contre toutes sanctions envers ceux qui défendent leur seule ressource de revenu et qui, comme le prouvent les petites victoires des syndicats de notre organisation qui gagne chaque jour, pour un ou une camarade, une prime, une pause ou se bat contre un licenciement.

Tenter de criminaliser, histoire de faire des exemples «à cette canaille de classe ouvrière», dont nous nous revendiquons et qui n'est pas dupe et prête à se battre.

Je voterai donc pour le rapport d'activité, pour la grève générale interprofessionnelle jusqu'au retrait de ces lois scélérates et pour le service public, symbole d'une République une et indivisible.

**VIVE LA SOCIALE,  
VIVE LA CGT FO !**

**C**es dernières années, depuis le dernier Congrès, ont été des années de combat. Comme dit avant moi, la classe ouvrière des travailleurs, des fonctionnaires est prise pour

## Enseignement supérieur : « Le P.P.C.R. est, pour la Fonction Publique, le pendant de la Loi Travail »

par Hervé CHUBERRE  
Secrétaire Général ENSSAT Lannion



Camarades, je vous apporte le salut fraternel du S.N.P.R.E.E.S.-FO 22, Syndicat des Personnels de la Recherche et des Établissements d'Enseignement Supérieur FO, syndicat constitué et dont je suis le secrétaire départemental. Je voterai le rapport d'activité et la trésorerie.

Notre syndicat est présent à l'I.U.T. de Saint-Brieuc, à l'I.U.T. de Lannion, à l'antenne du C.R.O.U.S. de Lannion, ainsi que dans l'école d'ingénieurs de Lannion, l'E.N.S.S.A.T.

Les I.U.T. et l'E.N.S.S.A.T. sont trois composantes de l'Université de Rennes-1, délocalisées dans notre département. Aux élections professionnelles de l'université, FO est la 1ère organisation dans le département.

Nous sommes 30 syndiqués pour une surface d'environ 280 collègues sur le département, autrement dit, plus de 10% des personnels du supérieur dans le 22 sont syndiqués à FO, et nous sommes le seul syndicat constitué dans les Côtes d'Armor dans ce secteur ; les quelques syndiqués des autres syndicats sont invisibles et isolés.

Nous syndiquons un peu moins d'un quart d'enseignants-chercheurs (maîtres de conférences, professeurs d'université), un quart d'enseignants (agrégés, certifiés), un peu moins d'un quart de personnels administratifs, un quart de personnels techniques (ouvriers, techniciens, ingénieurs d'étude, ingénieurs de recherche), mais aussi quelques contractuels.

Mon intervention sera centrée contre l'austérité qui frappe tous les salariés et donc y compris les personnels de l'enseignement supérieur et la recherche.

Depuis la campagne budgétaire et d'emplois de 2012 l'Université de Rennes-1 applique l'austérité imposée par le gouvernement, dans le cadre du pacte budgétaire de l'Union Européenne, au nom de la prétendue

« règle d'or budgétaire » qui conduit à nous faire rembourser une dette qui n'est pas la notre et qui se traduit par la baisse des dépenses publiques pourtant nécessaires au maintien et au fonctionnement des services publics, dont celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Très concrètement cela se traduit par :

- une baisse des dotations financière pour le fonctionnement des I.U.T. et de l'E.N.S.S.A.T.
- une diminution du nombre d'années de cours
- des gels de postes d'enseignants chercheurs et des postes techniques et administratifs ; parfois-même, des gels en contradiction avec les recommandations du C.H.S.C.T. C'est le cas pour le département Info & Communication de l'I.U.T. de Lannion où les besoins sont d'au-moins 3 postes Or il n'y a qu'un seul et unique poste de programmé dans la campagne d'emplois 2017 !

Les conséquences, pour les collègues, de ce régime d'austérité imposé pour la 6ème année consécutive (puisque les mêmes mesures ont été annoncées pour la campagne 2017) sont malheureusement évidentes :

- surcharge de travail pour tous les collègues ;
- explosion des situations d'épuisement professionnel chez les collègues (je remercie d'ailleurs l'U.D. d'avoir organisé un excellent stage de 2 jours récemment sur cette question).

Situations qui se traduisent par la nécessité pour notre syndicat d'accompagner, aider, conseiller ces collègues pour que leurs garanties statutaires soient respectées car bien souvent, c'est le non respect de leurs droits qui aboutit à une telle situation d'épuisement.

Et cela ne va pas s'arranger puisque l'Université de Rennes-1 accuse « une dérive » de 3 millions d'euros et son fond de roulement a été divisé par 3 pour passer de 30 jours à seulement 10 jours...

Et pas plus tard qu'hier, le Président de l'Université a adressé un mail aux collègues pour dire qu'il va mettre en place un plan de redressement. Mes camarades, cela veut dire licenciement des contractuels et fermetures de postes.

L'austérité n'a qu'un objectif mes camarades : détruire les services publics en les étranglant financièrement. Car, pour la classe dominante, tout est privatisable !

Et dans le même temps, nous enregistrons cette année l'adhésion de 5 collègues, dont deux ce mois-ci à la suite de la diffusion d'un tract qui rappelait les droits des collègues en matière de calcul de leurs obligations de service hebdomadaires. En effet, des collègues contractuels se voyaient imposés un nombre d'heure par semaine supérieur au double de ce qui est garanti dans les textes réglementaires .

Nous avons eu gain de cause.

Cette année, nous avons également eu gain de cause dans la défense d'une enseignante contractuelle qui était sous-payée : docteur avec 5 ans d'expérience et faisant le boulot d'un prof agrégé, le directeur de l'IUT de Lannion ne la payait que 1.342 € net par

mois ! C'est la bataille syndicale au quotidien pour défendre les collègues qui fait que nous enregistrons en moyenne 4 à 5 adhésions nouvelles par an.

Je voudrais maintenant conclure en faisant le lien avec le P.P.C.R.

Rappelons que c'est le Premier Ministre Valls qui a décidé d'appliquer autoritairement ce protocole alors même qu'il ne satisfait pas à la règle de l'accord majoritaire voulue pourtant par ce même gouvernement, puisque FO, C.G.T. et Solidaires ont refusé de le signer.

Ce protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations implique la modification de 450 textes réglementaires concernant les 3 versants de la Fonction Publique (État, Territoriale, Hospitalière) !

Autrement dit, le P.P.C.R. est, pour la Fonction Publique, le pendant de la loi travail d'El Khomri pour les salariés du privé, loi scélérate qui prévoit de passer de 700 à 100 le nombre de branches en se débarrassant des conventions collectives.

C'est donc très clair, mes Camarades : il s'agit là d'une gigantesque opération de destruction des garanties statutaires (notamment avec la procédure d'évaluation associée à ce protocole), d'une attaque généralisée contre les carrières et contre les salaires des fonctionnaires.

Outre le fait, comme l'indique notre Fédération de Fonctionnaires :

- que la perte du pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice en 2010 (-8%) n'est pas compensée ;
- que ce protocole allonge les durées de carrières. Ce protocole va également induire une baisse des salaires comme l'explique très bien le S.N.F.O.L.C.

Nous avons pour coutume de dire que FO est le syndicat de la feuille de paye, alors parlons-en. Voici 2 exemples pour fixer les idées :

- Un professeur certifié au 11ème échelon touchant 2.626,14 € par mois en 2010, perdra 39,2 € par mois en 2020 ;
- Un agrégé au dernier échelon de la hors classe perdra 93,55 € par mois en 2020 par rapport à ce qu'il touchait en 2010 !)

Ce que le gouvernement nous applique là c'est la baisse des salaires comme cela a été imposé en Grèce. Le P.P.C.R. doit donc être abrogé.

Mes camarades, face à toutes ces attaques contre les salariés, nous devons continuer à revendiquer, défendre les collègues, et nous développer partout, ceci afin d'augmenter notre force de frappe car ce gouvernement est en train d'accélérer la marche vers une confrontation qu'il s'agit, pour nous, de rendre favorable aux salaires que nous représentons et défendons.

**Vive FO,  
Vive le syndicalisme libre et indépendant !**

## Conseil Départemental des Côtes d'Armor : « Ici comme ailleurs, le service public est malmené »

par Laurent MATEU  
Secrétaire Général Conseil Départ. 22



Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel de la Fédération des Services Publics et Santé ainsi que du syndicat du C.D. 22. (Conseil Départemental 22) D'une pierre deux coups, je ne dégainerais qu'une fois !

Camarades, dans les Côtes d'Armor comme ailleurs, le service public est malmené. Par où commencer... Nous avons eu tellement de réformes en une année ! Car pendant que certains nous occupaient avec la Loi El Khomri, d'autres avançaient.

Le P.P.C.R. (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), je vais le résumer en 3 secondes. C'est tout simplement l'allongement des carrières de 7 ans, le recul de l'âge de départ en retraite est déjà prévu : 63 ou 67 ans. C'est une augmentation moyenne de 3 points d'indice sur 4 ans, soit  $4,68€ \times 3 = 14€$  bruts, si

on arrondit au supérieur. Ce P.P.C.R. est passé en force par Manuel Valls avec, une nouvelle fois, l'aide de la C.F.D.T.

Le R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), nouveau régime indemnitaire incluant une part au mérite. Et oui, il va falloir mériter maintenant. Ce nouveau R.I. est divisé en 2 parties : I.F.S.E. (Indemnité Fonction Sujet Expert). Les primes versées ne seront plus sur le grade mais sur la fonction. Chaque agent recevra un arrêté et les primes ne seront plus discutées collectivement mais individuellement, c'est la fin d'un statut. L'individualisme au détriment du collectif.

Demain nous devons aller négocier individuellement les primes des camarades. Cet I.F.S.E. est révisable à chaque changement de fonction, de grade, mais également tous les 4 ans d'office. Autant vous dire que dans 4 ans, certains verront leur R.I. prendre une sacrée claque...

Que dire alors du C.I.A. (complément indemnitaire annuel), la prime au mérite qui sera versée on ne sait comment ou plutôt si : les plus soumis, les plus lâche-culs, eux seront plus que récompensés. Cette prime n'amènera que divisions, jalousies et aigreurs dans les services. Nous n'en voulons pas.

Le temps de travail : dans toutes les collectivités les grèves se multiplient, face aux collectivités qui sous l'influence de la Cour des Comptes veut mettre les fonctionnaires au boulot.

Dans les Côtes d'Armor plus qu'ailleurs, nous devons montrer l'exemple car nous sommes le département

témoin de M. Fillon. Au C.D. 22 nous nous battons depuis 1 an contre toutes ces réformes. Au C.D. 22 rien n'est anodin. On nous propose une mutuelle allant jusqu'à 120€. Et oui, Fillon veut mettre fin à la Sécu. Il faut bien qu'il montre qu'il a tout prévu. 2017, le combat reprend.

Mes camarades, face à la destruction massive du Service Public, qu'il soit d'état, hospitalier ou territorial, nous devons nous unir pour nous battre et refuser d'accompagner comme d'autres le font.

Mes camarades, le service public c'est un collectif et non des individualités. Nous ne devons, ne pouvons pas laisser mourir ce qui aujourd'hui encore est la plus belle preuve d'égalité dans notre pays.

Alors oui mes camarades, le service public a un prix. Mais l'égalité de droit, de traitement, des chances le vaut largement. Continuons le combat, ne lâchons rien. Mobilisons-nous, montrons leur que les ouvriers les salariés, les chômeurs, les retraités ont encore des couilles ! Mes camarades, la lutte au C.D. 22, comme ailleurs, n'est qu'un début...

PS : dernière minute : gagné au Tribunal d'Administratif contre le C.D. 22

Je remercie Eric pour sa proposition de changement d'ordre du jour du Congrès. C'est aussi et surtout le moment pour les syndicats qui constituent l'U.D. de s'exprimer et faire valoir le travail qu'ils ont effectué.

**Vive le syndicalisme libre et indépendant !  
Vive l'Union départementale Force Ouvrière  
des Côtes-d'Armor !  
Vive Force Ouvrière !**

## Services publics et santé : « L'hôpital est malade, contaminé par trop de réformes »

par Marc PAILLARDON  
Secrétaire Général C.H. Quintin



Mes camarades, je suis mandaté par le syndicat FO du Centre Hospitalier de Quintin pour vous dire que l'hôpital est malade. L'hôpital est malade, contaminé par toutes ces réformes dont la dernière en date fait sérieusement monter la température du thermomètre de la contestation.

Mes camarades, la riposte s'organise, elle s'organise pour abroger la loi de santé. Cette loi a pour effet d'imposer le regroupement des activités hospitalières qui impacte l'emploi public par la suppression de nombreux postes d'agents titulaires.

Pour exemple et mieux comprendre : les services chargés des achats où chaque établissement avait jusqu'à aujourd'hui sa propre politique et son autonomie de gestion, demain, dès janvier 2017, seront regroupés sous une seule direction, supprimant ainsi les emplois affectés à cette mission.

Au-delà de l'emploi, c'est aussi le patient, l'aidant, les familles etc. qui sont victimes du système par l'obligation de faire parfois, et de plus en plus, un nombre de kilomètres importants pour se faire soigner. Pour ceux qui auront lu la presse locale, mi-novembre, ils auront vu qu'au centre hospitalier de Quintin, les familles apportent leur soutien au syndicat, dénonçant le manque de moyens provoquant de la maltraitance institutionnelle.

Mes camarades, la mutualisation des moyens c'est en réalité la fusion des établissements qui est imposée.

Ces fusions produisent les mêmes effets dans le secteur public comme dans le secteur privé. C'est-à-dire, ces pratiques dont le seul objectif est la réduction du nombre d'agents dans la fonction publique hospitalière.

Le regroupement hospitalier de territoire, c'est 22.000 emplois publiés en moins et la fermeture de 16.000 lits en France. 22.000 emplois : par 135 groupements hospitaliers, c'est 163 emplois en moins par territoire. En Bretagne, nous avons 8 territoires.

Mais, camarades, la riposte s'impose et elle s'organise. Après les actions locales, départementales et régionales, la fédération des personnels des services publics et de santé appelle à une manifestation nationale à Paris.

La défense de l'hôpital public, c'est l'affaire de tous, ainsi, j'en appelle à tous les syndicats de ce département à participer à cette grande manifestation Nationale. Journée de grève et de mobilisation dont la date vous sera communiquée rapidement par l'U.D.

**Vive la Fédération des Services Publics et Santé !  
Vive l'Union Départementale 22 ! Vive FO !**

## INFOUEST, journal de l'Union Départementale : « Un vrai journal ouvrier, écrit par des ouvriers, pour les ouvriers ! »

par Christine AUBÉRY  
Secrétaire Générale S.D.A.S. 22



**J**e vous transmets les saluts fraternels du syndicat départemental de l'action sociale des Côtes d'Armor. Le S.D.A.S. valide le rapport d'activité de l'UD FO 22.

C'est une journée importante pour l'U.D. : la Commission Exécutive va se renouveler en partie, de jeunes militants rejoignent les anciens. C'est la vie. Nous sommes toujours aussi fidèles à la Charte d'Amiens, et nous œuvrons au quotidien à l'émancipation intégrale des travailleurs, ouvriers, employés, cadres,... enfin tous les salariés.

Depuis que le capitalisme sévit, les ouvriers se sont regroupés en associations, puis en syndicats. Pour

mettre au clair leurs revendications, leurs idées, ils écrivent. Le monde ouvrier écrit plus qu'on ne le croit. Regardez la fameuse Charte d'Amiens, ce n'est pas un texte d'idéologue, les mots sont simples, efficaces et explicites.

Il ne suffit pas de se révolter contre nos conditions de vie si contraignantes, il faut que nous mettions les mots justes, précis afin de construire notre combat, afin d'échanger avec nos collègues dans les boîtes. Les mots sur nos maux, notre mal-vivre, étant posés, nous sommes plus à même de nous défendre et d'argumenter devant le patron. Nous avons les bonnes démonstrations à présenter à nos collègues ou camarades face à l'injustice.

S'émanciper et écrire pour s'affranchir du discours des autres, du discours destructeur des médias, du raisonnement idéologique réducteur, de ceux qui, un jour, nous répondront : «vous allez trop loin, vous êtes trop gourmands, vous devriez être raisonnables et patienter !» Non, ne nous laissons pas voler notre liberté de penser, notre liberté d'action.

Vous avez pu constater que depuis le début de l'année 2016, le journal de l'U.D., INFOUEST, notre journal est rediffusé. Tout en couleur, uniquement composé d'articles écrits par des camarades de l'UD. Le quatrième sort aujourd'hui. Un vrai journal ouvrier, écrit par des ouvriers et pour les ouvriers !

Les articles traitent des grèves, des événements dans les boîtes, élections professionnelles, N.A.O. Les bons mots du patronat, les mots d'humeur des camarades.

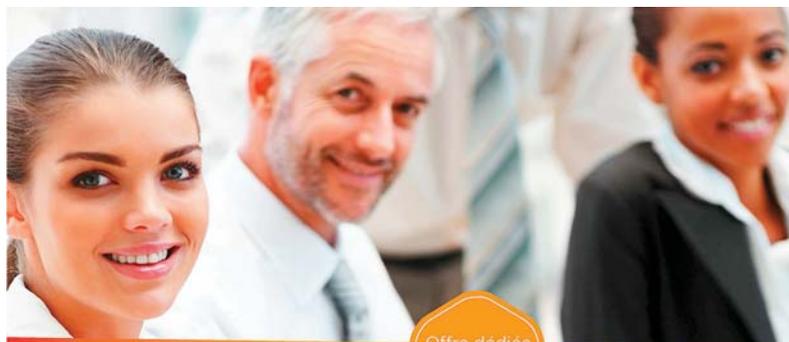
Des conseils pour les arrêts maladie, les histoires de nos prédécesseurs, tout ce qui concerne la vie des salariés et surtout leur vie syndicale et il commence par l'éditorial du rédacteur en chef, le secrétaire général de l'U.D..

Nous l'envoyons en dématérialisé et en papier. Un vrai journal, ça se met dans la poche, ça se donne à son collègue, ça s'oublie chez le dentiste ... C'est un outil de propagande, la notre ! Alors vous êtes tous invité à y aller de votre grain de sel. N'ayez crainte, il y a des correcteurs d'orthographe avec les ordinateurs et de plus c'est lisible ! Vous savez tous exprimer à l'oral ce que vous pensez, et c'est pareil à l'écrit. Faites le pas ! De plus nous avons des premiers de la classe qui nous relisent et qui corrigent les dernières fautes ! Ce n'est pas de la littérature, bien que la littérature ouvrière existe. Louis Guilloux s'en réclamait. Il était briochin.

Je souhaite remercier, Stéphane, salarié de l'U.D., qui a créé la mise en page et qui est obligé d'être extrêmement patient avec nous, à chaque édition.

Au journal s'ajoute le site internet de l'U.D. Fin janvier, les membres de la nouvelle Commission Exécutive sont invités à participer à trois jours de formation syndicale sur la découverte de l'interprofessionnel. Nous profiterons de ce moment collectif pour constituer ce qui pourrait s'appeler la commission journal ou propagande, à nous de le décider.

**Longue vie à Infoouest ! Vive la CGT FO !  
Pain, paix et liberté.**



Offre dédiée  
à nos  
partenaires

**Harmonie mutuelle**  
En harmonie avec votre vie  
[www.harmonie-mutuelle.fr](http://www.harmonie-mutuelle.fr)

Jean-Yves LE BRETON  
02 23 25 01 61  
[jean-yves.lebreton@harmonie-mutuelle.fr](mailto:jean-yves.lebreton@harmonie-mutuelle.fr)

Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1<sup>re</sup> mutuelle santé de France.

## Garantie Harmonie Santé Partenaires

Le partenariat conclu entre notre mutuelle et votre structure vous permet de bénéficier d'une couverture santé, Harmonie Santé Partenaires.

### Votre santé mérite toute notre attention

Les avantages de Harmonie Santé Partenaires

**Une complémentaire santé adaptée** avec le choix entre 3 niveaux de remboursements. Aucune formalité médicale ni droit d'entrée à l'adhésion. Prise en charge immédiate dès l'enregistrement de votre adhésion.

**Des remboursements très performants** avec une prise en charge efficace et innovante des soins dentaires (remboursement plus élevé pour les prothèses sur dents visibles) et de l'optique (remboursement selon le degré de correction des verres). Une participation financière intervient pour les frais liés aux médecines douces, à la contraception féminine, aux vaccins, au sevrage tabagique...

**Des dépenses maîtrisées avec notre réseau Kalivia :**

- vos équipements, lunettes et appareils auditifs, à prix réduit
- la qualité et de nombreux services garantis par la charte Kalivia
- la proximité avec plus de 4 700 opticiens, 3 100 centres d'audioprothèses et 2000 chirurgiens-dentistes et orthodontistes agréés répartis sur le territoire national
- le libre choix de vos équipements optiques et audio.

**Des démarches simplifiées** avec votre carte de tiers payant.

Pas d'argent à avancer dans les pharmacies, les hôpitaux et cliniques, chez les opticiens, audioprothésistes, radiologues, infirmiers, dentistes... selon accords et conventions.

**Des remboursements rapides** grâce aux accords de télétransmission signés avec la plupart des caisses de régime obligatoire. Les remboursements se font automatiquement sans envoi à la mutuelle des décomptes papier de votre régime obligatoire.

**Le prélèvement mensuel** gratuit de vos cotisations.

**Un espace adhérents sur internet** pour suivre vos remboursements et consulter votre résumé de garanties.

**Essentiel Santé Magazine**, l'information santé de votre mutuelle, adressée à votre domicile.

### Comment adhérent ?

C'est très simple. Vous prenez contact avec votre organisation syndicale qui vous transmettra l'ensemble des documents à compléter. Vous pourrez ainsi choisir votre niveau de garanties parmi les trois proposés. Ensuite, il vous suffit de remplir et signer un bulletin d'adhésion et de le transmettre par mail à votre syndicat. Celui-ci valide votre dossier et se charge de nous transférer votre adhésion. Vous recevrez en retour votre carte mutualiste qui mentionnera les prestations pour lesquelles vous bénéficiez d'accords de tiers payant, les personnes couvertes par la garantie, la période de validité de la carte.

## Conditions de travail dans les banques : « La nationalisation, pour un véritable service public bancaire »

par Erwan JAGUIN  
Secrétaire Général Crédit Agricole



**B**onjour camarades. Je prends la parole pour le syndicat CGT Force Ouvrière Crédit Agricole 22. Notre syndicat votera le rapport d'activité.

Sur les conditions de travail au Crédit Agricole 22, vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'elles se détériorent. La banque n'est pas un service, mais une industrie commerciale ou production et productivité sont les leitmotivs des patrons.

Pour y parvenir, ils pressent les travailleurs (et les clients aussi, me direz-vous) jusqu'au « burn out » et manœuvrent pour développer ce que j'appellerai « 1 stratégie » d'endormissement des Organisations Syndicales.

Comment ? en multipliant les séances de négociation sur des thèmes non engageant et non impactant.

Comment ? En court-circuitant les Organisations Syndicales par la création de groupes de travail mêlant la direction, managers, cadres et employés triés afin de ne pas laisser entrer un loup dans la bergerie, composés uniquement de moutons de Panurge.

Malheureusement, leur stratégie fonctionne et les comportements s'individualisent et par conséquent, le combat collectif s'essouffle. Dernier exemple en date, des négociations sont en cours actuellement sur les composants de notre rémunération. Notre syndicat demande un transfert de l'intéressement vers le salaire. Et bien, camarades, figurez-vous que plus de 70% des salariés sont contre, car ce transfert augmenterait leurs impôts et les priverait de certain droit (APL, tarif crèche etc.).

Des adhérents nous quittent donc parce que nous nous battons pour l'augmentation de salaire cotisé,

l'augmentation du salaire différé. Ils nous quittent pour la CFDT ou la CGT qui défend elle une augmentation de l'intérêt au détriment du salaire

Bonheur pour une direction qui pourra continuer à verser notre rémunération pour ¼ non cotisé. Pendant ce temps, en 2015 le C.A. 22 a perçu 1.70M€ au titre du CICE. Plus généralement, les 5 premières banques françaises ont dégagée 23 Milliards de bénéfice net pour 2015.

Mes camarades, cela signifie que 4 mois de leur résultat 2015 suffirait à solder de déficit de la sécurité sociale. Mais plutôt que de faire payer les banques, le gouvernement préfère leur verser de l'argent directement via le CICE ou indirectement en privatisant le système de santé et de retraite. Vous le savez, les banquiers sont aussi assureurs.

Alors, pour finir, je ne vois qu'un seul moyen de faire de la banque, un service au service de la population, un seul moyen de mutualiser leur profit débordants, un seul moyen d'éviter les dérives, telles que les subprimes par exemple : la nationalisation pour un véritable service public bancaire.

**Vive la CGT FORCE OUVRIERE,  
VIVE LA SOCIALE !**

## Réformes territoriales : « elles se font au détriment des citoyens du service public »

par Isabelle LEFEUVRE  
Secrétaire Adjointe SNP2E FO 22



et Jean-François LE GUILLARD  
Secrétaire Général SNP2E FO 22



**S**alutations fraternelles du Syndicat FO de la D.D.T.M. 22 (Syndicat Equipement, Agriculture et Mer).

Nos représentants nationaux alertent les ministères sur les effets des réformes et réorganisations qui se succèdent à un rythme effréné. La volonté appliquée de l'administration pour répondre aux injonctions libérales de réduction du service public et de ses dépenses se fait sans aucune préoccupation du service attendu par les citoyens, et sans prise en compte réelle des conséquences sur la vie des agents.

Sans revenir sur l'ensemble des causes de mécontentement, citons :

- Le R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dont l'objectif est d'individualiser le régime indemnitaire, le déconnecter de la logique de corps et de grade et renforcer l'inégalité de traitement entre les agents. Il remet en cause le statut général de la Fonction publique !

- Le P.P.C.R. (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui enferme les agents dans leur corps de recrutement les empêchant d'accéder à la catégorie supérieure et en limitant leur déroulement de carrière à deux grades. Le récent exercice « plan de requalification » aura permis à chacun (y compris les co-signataires du protocole minoritaire, rappelons-le et mis en œuvre arbitrairement par le gouvernement) de prendre conscience de cette réalité : Ce plan avait suscité de l'espoir. Il n'engendre qu'amertume et déception dans les services par le peu de promotions obtenues et les effets dévastateurs du P.P.C.R. en matière d'inversion de carrière.

Force Ouvrière affirme que ces deux outils sont des bras armés de la gestion interministérielle et inter fonctions publiques au service de la réforme territoriale en cours et des suivantes !

Les réformes territoriales menées dans le cadre de la loi « NOTRe » et de la régionalisation, se font au détriment des citoyens, du service public rendu, et des personnels que nous représentons.

Force Ouvrière refuse de cautionner toute réforme qui

ne repose que sur une logique purement comptable : supprimer et réduire les effectifs et baisser les budgets ministériels (encore -50 E.T.P. pour la région Bretagne en 2017). Dans ce cadre, comment faire mieux avec toujours moins de moyens ?

Force Ouvrière réaffirme que cette politique d'austérité est suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement.

La création de C.I.G.E.M. (Corps Interministériel à Gestion Ministérielle) et d'une future DRH unique Fonction publique qui répondent aux mêmes impératifs d'interministérialité et de maîtrise des dépenses publiques par le verrouillage de la gestion des corps hors des ministères ne sont pas de nature à nous faire baisser la garde !

Force Ouvrière est favorable à une évolution du service public, bénéfique aux usagers, respectant les intérêts des personnels, et préservant les valeurs républicaines.

Tout cela engendre des risques psycho-sociaux (R.P.S.) pour tous les agents, risques qui sont loin d'être atténués par la mise en place d'actions contradictoires avec les besoins réels des agents et du service publique .

C'est pourquoi nous avons mis en demeure notre direction de porter une grande attention à ces questions en priorité.

## Une histoire dans l'histoire de l'Union Départementale : « Secrétaire Général : qu'est ce que ça donne envie ! »

par Yvon BOURHIS  
Secrétaire Général O.S.D.D. 22



**M**es chers camarades, le syndicat dont je suis le secrétaire, le syndicat des organismes Sociaux divers et divers – je ne vais pas énumérer ici ce que représente « divers & divers », ça prendrait trop de temps ...

Mes chers camarades, ce congrès, ce sera le dernier auquel je participerai en tant que secrétaire d'un syndicat. Tout récemment retraité, il va falloir que l'O.S.D.D. 22 réunisse son AG et en choisisse un nouveau.

Alors, je me garderai bien d'entretenir un vrai-faux suspense en déclarant tout de suite que j'ai mandat de mon syndicat pour voter les rapport d'activité et de trésorerie présentés aujourd'hui par le Secrétaire Général de cette U.D..

Maintenant, je vais expliquer pourquoi !

Vous l'aurez compris, à mon allure générale, je suis devenu un vieux de la vieille et, pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, un vieux de la vieille dans cette UD. Nous sommes trois ou quatre dans ce cas (Patrick, Pierre, Martial, Pascal, ...) qui n'arrivons pas à décrocher de la vie qui s'y déroule !

Pour ma part, j'ai franchi la porte de l'UD en 1987 avec ma compagne qui venait de se faire virer comme une malpropre pour une journée d'absence maladie – vous

voyez que, déjà à l'époque, les rapports sociaux n'encourageaient pas forcément au dialogue social !

L'impression que j'en ai eu – quand j'y suis entré - est restée gravée à jamais : On aurait dit une ruche, ça bougeait dans tous les coins. Et ça, ça m'a plu ! C'était à l'époque Michel Requiem qui était aux manettes.

Et figurez-vous ceci : élevé par des parents Cgt, en milieu Cgt et communiste, c'est d'abord à la porte de la Cgt que j'avais frappé. Pas de bol pour eux, ils avaient une campagne politique qui primait sur tout. Mais figurez-vous que le service juridique de cette UD, la notre, était déjà tellement performant, que c'est la Cgt qui m'a envoyé à FO et m'a dit de pousser jusqu'au 5 rue de Brest. Incroyable, non ! Ce que disait la Cgt, moi, je respectais ! Comme ils m'avaient dit d'y aller, j'y suis resté !

Quand j'ai voulu profiter de mon chômage pour me rendre utile à ma classe – la classe des ouvriers et des salariés, j'ai dit à Michel Requiem « voilà, je veux défendre les gars qui se font virer, je ne veux faire que ça, mais je ne me suis jamais servi d'un ordinateur » Il m'a répondu « tu sais taper à la machine ? Oui ? Alors Assieds-toi là, voilà un dossier, tu me dis si tu te sens de le défendre au Prud'homme. J'ai jamais su lire sans relire, mais ma réponse a été Oui ! Et ce dossier, pour ceux qui savent ce que sont les Prud'hommes, je l'ai porté jusqu'en départition. Et on a ... perdu ! Après, Michel m'a expliqué qu'on était mort d'avance, il n'y avait rien dans le dossier ! J'ai fait parti du service juridique pendant 2 ans.

Michel a voulu que j'intègre, en auditeur libre, le bureau de l'UD, puis au congrès suivant, j'ai été élu à la CE et membre du bureau. Côté professionnel, un autre hasard de la vie a fait que Michel m'a permis de rentrer à l'Assedic. Comme j'ai la reconnaissance du ventre, j'ai continué : en même temps secrétaire d'U.L. Guingamp, Saint-Brieuc, secrétaire-adjoint, bref, là où l'organisation avait besoin de bras !.

Est arrivé Pierre, Pierre Jamet, j'ai continué dans la foulée, membre du bureau, adjoint, jusqu'au jour où, désireux de prendre une retraite bien méritée comme on dit, il m'a donné 1 an pour réfléchir à ma candidature à sa succession. Il en avait bien sûr débattu avec les autres membres du bureau.

Je peux vous dire que lorsqu'on vous propose de vous faire élire secrétaire général de votre Union Départementale, un an ça passe vite, ça tourne dans la tête. Qu'est-ce que ça donne envie !

Par contre, je me considérais déjà comme trop âgé. Pas dans ma tête, ni physiquement. Non, mais pour l'image de Force Ouvrière dans le département. Surtout que j'avais repéré un p'tit jeune qui nous avait rejoint quatre ou cinq ans avant. Il avait une pêche d'enfer, je le ressentais vraiment comme un puncheur, bordélique mais apprenant vite, un rassembleur débordant d'enthousiasme. J'étais convaincu qu'il était temps de rajeunir notre image de marque !

Bref, au bout d'un an, j'ai annoncé à Pierre et au Bureau que je déclinai leur proposition parce que j'avais déjà mon propre candidat en tête, et que mon candidat, c'était Eric Le Courtois. Il a fallu que le bureau s'en convainque mais Eric était membre du bureau, et il a fallu le convaincre aussi. Il n'en voulait pas ! Il voulait bien être mon adjoint, mais pas SG ! Bref, on y est quand même arrivé.

Comme je l'avais senti, depuis 2007, il n'a pas arrêté de contribuer à créer des syndicats. Bien sûr, l'accélération des mesures anti-sociales y a été pour quelque chose, mais les jeunes et moins jeunes travailleurs sont venus à lui et, aujourd'hui, plus que jamais, la Force Ouvrière, la Cgt-Force Ouvrière est bien ancrée et bien vivante, pleine de jeunesse, dans le département des Côtes d'Armor. Eric Le Courtois a bien fait le boulot !

Et c'est pour ça qu'au nom de mon syndicat, je voterai les rapports d'activité et de trésorerie.

Pour ceux qui me connaissent, je ne peux pas terminer mon propos aussi sérieusement que ça, il faut que je sorte une connerie ! Je plagierai la Guerre des Étoiles en disant « Que la Lutte de classe nous donne la Force... Ouvrière !

Je vous remercie d'avoir été patient et de m'avoir écouté jusqu'au bout.

**Vive la Cgt-force Ouvrière ! Vive La Sociale !**

## Services publics et santé territoriale : « Les soins en E.H.P.A.D. ne se résument pas à des grilles »

par Marie-Bernadette LEBON  
Secr. Générale EHPAD Mûr-de-Bretagne



**C**her(e)s camarades, je vous apporte le salut fraternel du groupement départemental des Côtes d'Armor des services publics et de santé territoriale .

Je me présente, je suis infirmière en soins en E.H.P.A.D. dans la fonction publique territoriale. J'ai fait grève le 8 novembre dernier, conjointement avec mes camarades de la fonction publique hospitalière. Force est de constater la similitude de nos combats.

Groupement Hospitalier de Territoire (G.H.T.) pour la fonction publique hospitalière, fusion des communes de communes pour la fonction publique territo-

riale sont nos deux chevaux de troie. Nous avons été reçus en délégation auprès de la directrice de l'A.R.S. de Saint-Brieuc. Voici le discours que je lui ai lu :

*« Infirmière en soins en E.H.P.A.D. dans la fonction publique territoriale, c'est au nom de tous les soignants de ce secteur que je m'adresse à vous.*

*Non, nous ne soignons pas des grilles A.G.G.I.R. (Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources) avec au total un G.M.P. (gir moyen pondéré).*

*Non, nous ne soignons pas des grilles PATHOS (outil évaluant les niveaux de soins nécessaires). (...)*

(... suite) Oui, nous prenons soin « d'être » humains de personnes âgées fragilisées, de personnes âgées mourantes qui ont travaillé dur et cotisé toute leur vie pour espérer recevoir des soins de qualité.

Sur le terrain les équipes sont motivées, travailleuses et fortes d'une conscience professionnelle. Nous constatons une augmentation de la moyenne d'âge d'entrée en E.H.P.A.D. = plus de 90 ans avec une perte importante de leur autonomie et des troubles cognitifs avancés.

Concrètement les prises en charge se sont alourdies avec une augmentation du temps passé auprès de chaque résident mais sans augmentation des soignants, sans augmentation des moyens.

Résultat : recours à l'auto-remplacement avec le non respect des rythmes statutaires de travail, non respect de la vie privée des soignants, épuisement des équipes, multiples arrêts de travail T.M.S. (troubles musculo-squelettiques), dépressions, burn-out, tentatives de suicide, harcèlement moral, forte diminution

de la qualité des soins ... »

J'ai alors posé ces deux questions :

« Trouvez-vous acceptable qu'une personne âgée reste souillée plusieurs heures dans son change complet par manque de personnel ? Trouvez-vous acceptable qu'une personne âgée mourante reste seule et angoissée dans sa chambre, porte fermée par manque de personnel ? Non.

Les soins en E.H.P.A.D. ne se résument pas à une grille A.G.G.I.R., à un G.M.P., à une grille PATHOS. Nous demandons une qualité de vie pour les soignants et une qualité de soins pour les personnes âgées jusqu'au bout de la vie. Pour nous soignants le quotidien ne se résume pas à un remplissage de lit.

Maintenant vous êtes officiellement informée de ce qui se passe sur le terrain des E.H.P.A.D. ».

Pour terminer, j'ai demandé à la directrice de l'A.R.S. :

« Accepteriez-vous, madame, que vos parents soient aujourd'hui pris en charge dans un E.H.P.A.D. de la F.P.T. dans de telles conditions ? »

Je n'ai obtenu aucune réponse.

Je terminerais brièvement en vous disant : non, ne baissons pas les bras, plus que jamais, armons nous de courage car nos adhérents, nos nouveaux adhérents, nos futurs adhérents forment chacun une goutte d'eau.

Nous militants, nous formons chacun un ruisseau par le flot de nos combats au quotidien, et avec l'appui de nos fleuves que sont nos secrétaires départementaux, régionaux et fédéraux, nous formons tous ensemble un formidable océan.

Cher(e)s camarades, ne laissons pas mourir la santé, mobilisons nous !

**Vive la Charte d'Amiens, Vive la CGT FO !**

## Formation professionnelle des adultes : « l'A.F.P.A. se meurt à petit feu »

par Stéphane KNAPP  
Secrétaire Général A.F.P.A. Loudéac



De plans stratégiques en plans de refondations, de promesses de jours meilleurs en vœux pieux, l'A.F.P.A., mes camarades, se meurt à petit feu.

Oui mes camarades : le fleuron du Service Public de l'Emploi depuis l'après-guerre, va être réduit à portion congrue car l'Union Européenne exige que la France ne puisse plus subventionner l'A.F.P.A., afin de rester dans le cadre du traité de Maastricht qui impose, entre autres, la Concurrence Libre et Non Faussée !!

Dans ce cadre, mes camarades, quelle est la résistance des personnels ?

Notre syndicat Force Ouvrière de l'A.F.P.A., qui n'est largement pas en reste dans ce combat contre la privatisation de l'A.F.P.A., voire en est le fer de lance, a fait appel à sa fédération la F.N.E.C.-F.P. et à la Confédération pour se saisir de ce dossier face au Gouvernement.

Mais de grèves nationales en manifestations, il n'empêche, camarades : l'A.F.P.A. telle qu'elle est inscrite dans la Constitution de 1946, n'a plus que 22 jours à vivre !!

Eh oui le 1er janvier 2017, une ordonnance du gouvernement prévoit de créer un E.P.I.C. (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) comme à La Poste ou à la S.N.C.F., ainsi que 2 filiales privées.

Les salariés ne savent pas tous dans quelle entité ils

seront « envoyés » : les risques psycho-sociaux deviennent des troubles avérés (dépressions, arrêts de travail, pleurs au boulot, sommeil perturbé...), les salaires sont bloqués depuis 2000 (à part quelques petits grattons arrachés par FO notamment), les C.H.S.C.T. se heurtent au manque constant de moyens, les formateurs qui interviennent ponctuellement sont remplacés par des contractuels ou des CDDI ...

La résistance émane principalement de notre syndicat national FO A.F.P.A., comme dans les régions. FO A.F.P.A. se bat continuellement depuis le début des lois de décentralisation et ne lâchera rien jusqu'à satisfaction des revendications :

- Augmentations immédiates des salaires ;
- Abrogation immédiate de la Loi Travail qui s'applique déjà à l'A.F.P.A. ;
- Retour à une A.F.P.A. nationale financée par l'Etat pour un Service Public de l'Emploi de qualité et une formation professionnelle non soumise au Capital.

Pour cela, Vive le syndicat Force Ouvrière, vive la Fédération F.N.E.C.-F.P. !! (N'enterrons pas le « F.P. », qui a disparu de nos badges, quel dommage...) et Vive la Confédération Force Ouvrière ! Camarades, unissons-nous contre la disparition de TOUS les services publics, car l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes !

**Vive FO le syndicat libre et indépendant, et vive la Charte d'Amiens.**



## Manifestations contre la Loi Travail le 28 avril 2016 : « Au secours, l'état policier est de retour ! »

par Jean-Pierre LEFEVRE  
Trésorier S.D.A.S. 22



### • Acte 2 :

Fin de manif, sur le retour vers l'UD : Tudutut, tududut, woiiiiinn... Holà, j' ai l'impression que ça va barder pour les jeunes, qui évidemment, jouent les prolongations et jouent à attrape-moi si tu peux, de toute façon je t'embête.

L'acte 3 nous le verrons sur les sites internet de la presse régionale. C'est un jeu de course poursuite dans les rues de Saint Brieuc : sommations d'usage, parlementassions stériles, charge des robocops. Un coup de gaz lacrimo, prise à revers, coups de matraque que l'on planque subrepticement devant la caméra du journaliste. Nos 5 d'jeunes sur le retour s'en donnent à coeur joie.

### • Acte 4 :

Les étudiants et lycéens appellent à l'aide les U.D. FO et CGT vers 17h. Postés sous les halles, ils ne savent pas comment mettre fin à leur manifestation. Les 5 malfaisants sont là en embuscade, les uniformes ne sont pas loin. Comment quitter les lieux sans être victime des forces de l'ordre.

**J**e vous apporte le salut fraternel des camarades du SDAS 22.

Saint Brieuc, 28 avril 2016.

Comme d'hab, la manif est revendicative mais calme, pour ne pas dire bon-enfant.

### • Acte 1 :

Tout d'un coup, j' aperçois dans la foule Force Ouvrière, L, camarade de piste d'il y a 40 ans. Mais, il n'est pas dans les CRS le camarade ? En fait, bardé d'autocollants FO, avec 4 de ces collègues, look d'jeunes, (pour ne pas dire look SDAS), basquets rouges, jean délavé, cuir élimé et capuche traditionnelle, ils observent et plus particulièrement, la jeunesse briochine. Bien sûr, les vieux sont déjà fichés depuis longtemps !

Nous descendons. Le camarade Eric, secrétaire de l'U.D. parlementaire avec le commandant de la place forte. Les jeunes quitteront les lieux sans être inquiétés par les forces de maintien de l'ordre. 4 jeunes sont en garde à vue.

### • Acte 5 :

Les condamnations tomberont quelques mois après : rappels à la loi, T.I.G., amendes, prison avec sursis. De quoi calmer pour un moment.

« - Hé p'tit L. »

« - Ah t'es là ! » « Je suis FO, mais là on bosse. On est là pour les casseurs. »

« - Ah bon ?! »

Camarades, à quoi ça rime tout ça ? A intimider la jeunesse qui voudrait s'émanciper, à freiner le mouvement syndical, à freiner l'élan du fameux dentifrice im-

possible à remettre dans le tube ? Il est clair que le 1er objectif des 5 lascars, qui finalement sont de la B.A.C., est d'intimider les jeunes et leurs parents, de tuer dans l'oeuf la révolte qui gronde dans les facs et les lycées.

Le deuxième objectif était sans doute de discréditer les opposants à la loi travail, évidemment dès qu'il y a « casse » ou heurts, les manifestants et les organisations syndicales sont pointés du doigt comme nous le verrons une fois de plus à l'occasion du 14 juin. Hé oui, nous y étions et nous avons vraiment honte pour les récupérateurs de tous ordres qui nous ont fustigés pour le saccage de l'hôpital des enfants malades.

A se demander si ce ne sont pas les syndiqués de la santé et du médico-social que nous sommes qui ont voulu casser un de leurs outils de travail. Tout cela conduira les camarades d'Ile de France quelques temps plus tard à manifester autour d'un canal ! Pourquoi pas dans un stade ?

Au secours, l'état policier est de retour !

Il est plus que temps de résister et d'organiser la résistance. Et je ne suis pas sûr que la bataille juridique et le retour à nos simples missions syndicales soient les moyens les plus efficaces. Cependant ils y participent.

Et c'est plein d'amertume que nous y retournons.

Et nous y retournons car nous sommes persuadés que l'une des voies de la résistance est la syndicalisation. La syndicalisation à Force ouvrière.

**Vive Force Ouvrière !**

**Vive le S.D.A.S. 22 !**

**Vive l'Union Départementale CGT FO 22 !**

## SONT ÉGALEMENT INTERVENUS A LA TRIBUNE :



**Véronique DELAÏTRE**  
Assistantes maternelles et S.P.E.



**Pascal CONNAN**  
Ex Secr. Départemental S.N.U.D.I. 22



**Thomas GORRET**  
Secr. Général SNSPP-PATS FO 22



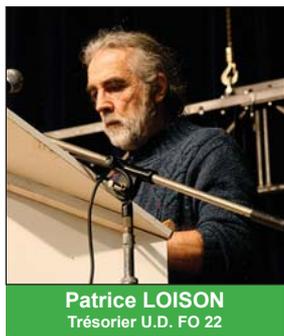
**Jean HÉDOU**  
Secrétaire Général de la F.E.E.T.S.



**Marc HÉBERT**  
Secrétaire Général U.D. FO 29



**Fabrice LERESTIF**  
Secrétaire Général U.D. FO 35



**Patrice LOISON**  
Trésorier U.D. FO 22



**Eilath d'ALMEIDA**  
Commissaire aux comptes AUDICEOS



**Nicole BURLOT**  
Commission de Contrôle U.D. FO 22



**Jean-Marc CHAPELIER**  
Président de l'A.F.O.C. 22

## Discours de clôture du XXIIIème Congrès de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor

par Michèle BIAGGI  
Secrétaire Confédérale



**M**es Chers Camarades, nous sommes à la fin des travaux de ce Congrès, félicitations au bureau, Commission Exécutive et au secrétaire général nouvellement élu, leur tâche sera d'autant plus difficile que la classe ouvrière de notre pays n'a pas fini de souffrir.

Mes chers camarades, la période qui s'ouvre ne laissera pas ou peu de place à l'expression syndicale sauf évidemment pour ceux qui souhaiteraient soutenir une candidature. Ce ne sera pas notre cas, Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote ni au 1er ni au 2ème tour des élections présidentielles même si la situation apparaissait dangereuse. Il en sera de même pour les législatives qui suivront.

Mes camarades, comme en 2002, le 1er mai se situera entre les deux tours de la présidentielle, il y a fort à parier que des organisations syndicales, que je ne nommerai pas, ce n'est pas utile, chercheront à utiliser de nouveau le syndicalisme rassemblé. Nous n'y sommes pas encore et le C.C.N. aura tout lieu de débattre des positions de notre organisation afin de nous exprimer en toute indépendance.

Voilà donc mes camarades une période compliquée qui s'annonce et qui fait suite à toutes celles que nous avons connu depuis plusieurs années, périodes de récession à tous les niveaux sociaux, économiques, attaques en règles contre les salariés de tous les secteurs privés et contre la totalité des fonctionnaires qu'ils soient de statut d'Etat, hospitaliers et territoriaux.

Mes camarades, c'est aussi une volonté manifeste de réduire au silence les organisations syndicales notamment celles qui refusent de s'intégrer dans le syndicalisme rassemblé comme Force Ouvrière.

La loi de 2008 sur la représentativité syndicale a remanié en profondeur l'existence même des syndicats puisque sous prétexte de donner aux syndicats une véritable légitimité par le vote dans les entreprises, elle a aussi aliéné la liberté de s'organiser et placé sous contrôle de l'Etat non seulement l'organisation interne de chaque Confédération (statuts) mais aussi ses finances et par ricochet toutes les structures qui en dépendent.

Mais comme personne n'arrive à nous éliminer puisque notre représentativité n'est pas contestable, une autre manière d'étrangler les syndicats pour les faire disparaître consiste à réduire leurs moyens d'existence et d'organiser la répression sur les représentants syndicaux. On assiste donc à une remise en cause de l'attribution des locaux pour les unions départementales ou plus vicieux, on laisse les locaux mais on fait tout payer : loyer, fluides... Sans parler des

condamnations qui arrivent tous azimuts pour les délégués syndicaux qui osent relever la tête, défier leur patron et organiser la résistance.

Mes camarades, sans locaux pour recevoir les salariés, sans adresse pour les courriers, sans moyens et sans militants disponibles, que restera-t-il aux syndicats pour défendre les revendications et les intérêts des salariés. Que restera-t-il aux syndicats pour défendre les fonctionnaires et le maintien des services publics, garantie de l'égalité républicaine ?

On a beau nous bassiner avec le monde qui doit changer car notre modèle est en crise, ce n'est pas Force Ouvrière qui acceptera de jeter aux orties les 50 ans de construction de l'édifice social et conventionnel de notre pays. N'en déplaît à nos dirigeants et aux patrons, leur modèle n'est pas le nôtre et personne ne nous fera croire que repenser la place de la finance et donner la priorité aux bonnes pratiques managériales sera la bonne manière pour retrouver le plein emploi, augmenter les salaires et réduire les inégalités.

En fait, la situation ne fait que se dégrader entre le diktat des traités européens et les lois de plus en plus libérales concernant le travail. Une des premières portes d'entrée de la destruction des garanties collectives fut la loi Auroux de 1982, qui a autorisé les dérogations pour l'accord d'entreprise. A l'époque déjà un gouvernement socialiste ! La loi quinquennale de 1993, les lois Aubry I et II 98-2000, les lois Rebsamen et Macron ont contribué à déliter les garanties collectives des salariés J'en oublie certainement...)

Mais bien évidemment, la cerise sur le gâteau, la loi la plus récente et la plus dure reste la « loi travail ». Votée à la hussarde, à coups de 49-3, ne laissant aucune place à la discussion, bafouant ainsi toutes les règles de la démocratie. Cette loi entre en application en faisant croire qu'elle prend en compte les aspirations de tous les salariés, qu'elle leur donne la parole, qu'elle est novatrice face aux mutations économiques et qu'elle projette ainsi un nouveau modèle social pour le 21ème siècle.

Mes chers camarades, je ne reviendrai pas sur le fond de la loi :

- Destruction de ce que l'on appelle le principe de faveur, avec l'inversion de la hiérarchie des normes ;
- Le référendum ;
- L'aménagement unilatéral du temps de travail dans les entreprises de moins de 50 salariés et des accords locaux sur le seuil de déclenchement des heures sup et leur taux de majoration ;
- Des licenciements facilités selon la taille de l'entreprise ;
- La protection sociale des salariés en baisse avec la modification de la médecine du travail ;
- Les risques de modification du contrat de travail etc, etc ...

Mes camarades, à terme, il s'agit de la destruction des conventions collectives de branche puisque tout sera négocié au niveau de l'entreprise et personne n'est dupe, si les conventions collectives disparaissent, les statuts de la fonction publique seront aussi menacés. Le danger sera dans les petites entreprises où il n'y a pas de syndicat, aujourd'hui les salariés bénéficient de la convention collective, demain ils seront seuls face à l'employeur.

Alors mes camarades, face à cette loi, l'ensemble des adhérents FO s'est investi, c'est vrai que nous avons réussi à voir le vrai visage de la CFDT, qui a été un

soutien permanent aux politiques libérales de régression sociale du gouvernement, sa soumission aux exigences patronales ce qui a pu constituer un obstacle pour les salariés en attente d'unité syndicale.

Le front syndical a cependant été un point d'appui incontestable pour la poursuite du combat et nous avons pu rejeter l'unicité syndicale et le syndicalisme rassemblé. Alors oui 14 journées de manifestations et de grève, des meetings partout dans toute la France, et la loi est passée. Mais si c'était facile, bien sûr que nous aurions gagné !

Il ne suffit pas de scander « grève générale » comme s'il suffisait d'appuyer sur un bouton pour la déclencher et croire naïvement que tout le monde va suivre. Il faut continuer à préparer les militants, les adhérents sur le terrain. Il faut reprendre les revendications. L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat demeure prioritaire. C'est ce qui permet de relancer la consommation et par conséquent l'emploi.

Mais, mes camarades, ce gouvernement préfère donner aux entreprises plutôt que de favoriser l'investissement privé. Ainsi, grâce au pacte de responsabilité avec le crédit compétitivité emploi c'est 103 milliards d'euros en trois ans redistribués aux entreprises. En agissant de la sorte, il ne contribue pas à augmenter les salaires mais bien les dividendes des patrons. Et ce n'est pas mieux pour les fonctionnaires, c'est bien les politiques d'austérité et pour parvenir à ces 103 milliards d'€, il faut les trouver quelque part, et bien le gouvernement a fait 50 milliards d'économie sur les services publics, la santé, la protection sociale.

Chaque fois que l'on appauvrit le service public, c'est non seulement ceux qui y travaillent qui en pâtissent mais aussi l'ensemble des usagers, c'est une attaque contre la République et l'égalité républicaine. Et on le voit bien, petit à petit une désertification du service public avec par exemple la fermeture de lits dans les hôpitaux, la fermeture de bureaux de poste, etc... Des situations qui amènent certains à l'individualisme pour se protéger, voire au rejet de l'autre.

La montée du rejet de l'autre se retrouve partout en Europe, il n'y a qu'à regarder l'Autriche, la semaine dernière ou même les sondages dans notre pays, et partout, c'est le même constat : ce sont les politiques d'austérité qui créent le développement des inégalités et de la précarité. Il ne s'agit pas de problèmes identitaires mais bien de réelles difficultés économiques et sociales. C'est donc bien contre les politiques d'austérité qu'il faut se battre.

Mes camarades, nous ne lâcherons rien et nous remettrons en avant nos revendications, et dans cette période électorale, nous le ferons en toute indépendance et en toute liberté. Un nouveau scrutin nous attend avec les TPE, c'est le moment d'augmenter notre représentativité en permettant aux salariés des TPE d'avoir une représentation pour les défendre. Pour que nous soyons plus forts, nous devons accroître nos implantations.

Autour de vous, faites voter FO et faisons en sorte, ensemble que les salariés rejoignent le seul syndicat libre et indépendant, le nôtre.

Pour de meilleurs services publics, pour la création d'emplois de qualité, pour des salaires décents, pour que vive le syndicalisme libre et indépendant.

**Vive l'U.D. FO des Côtes d'Armor,  
Vive la CGT FORCE OUVRIERE !**

## Agenda

### Le 20/04 à Saint-Brieuc

Commission Juridique à l'Union Départementale à partir de 14h00.

### Du 10/05 au 12/05 à Saint-Brieuc

Stage «Négociateur» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr)*

### Le 18/05 à Saint-Brieuc

Commission Juridique à l'Union Départementale à partir de 14h00.

### Du 10/06 au 12/06 à Saint-Brieuc

Stage «Rôle et Fonctionnement du C.E.» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr)*

### Le 15/06 à Saint-Brieuc

Commission Juridique à l'Union Départementale à partir de 14h00.

### Du 19/09 au 21/09 à Saint-Brieuc

Stage «Communication Orale» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr)*

### Du 02/10 au 06/10 à Saint-Brieuc

Stage «Connaître ses Droits - Niveau 1» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr)*

### Du 13/11 au 17/11 à Saint-Brieuc

Stage «Découverte de FO et moyens d'action du syndicat» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr)*

### Du 12/12 au 14/12 à Saint-Brieuc

Stage «Trésorier de syndicat» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr)*

Retrouvez toute l'actualité de l' U.D. des Côtes d'Armor : [www.fo22.fr](http://www.fo22.fr)

## La défense du consommateur : l'AFOC



Association de Consommateurs

Fort de bien-fondé de ses options et convaincue de la nécessité de poursuivre et d'enrichir son action dans le respect de ses engagements, l'AFOC s'est illustrée depuis plusieurs décennies dans de nombreux dossiers tels que la lutte contre les

faux chèques de banques, la lutte contre la contrefaçon et les faux rabais proposés par les vendeurs de meubles, la chasse aux clauses abusives dans les contrats proposés par les câblo-opérateurs, par la SNCF et par FRANCE TELECOM, ainsi que dans les contrats d'accession à la propriété de maisons individuelles, la mise en place de l'aide juridique, le changement des gaz réfrigérants polluants dans la climatisation des véhicules (...)

Notre association a une double préoccupation. En amont, la promotion des intérêts collectifs des consommateurs-salariés auprès des professionnels et des pouvoirs publics par un partenariat porteur de progrès. En aval, leur défense individuelle au quotidien par le biais d'informations, de formations et de conseils. Depuis sa création, l'AFOC a été présente sur de nombreux dossiers de la vie quotidienne.

## Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

### Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Et sur rendez-vous.  
Contacts : Paul VALADAS et Françoise TONNELIER  
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07  
Mail : [juridique@fo22.fr](mailto:juridique@fo22.fr)

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.  
Contact : Paul VALADAS  
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07  
Mail : [ulfo-22-dinan@orange.fr](mailto:ulfo-22-dinan@orange.fr)

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.  
Contact : Patrice LOISON  
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66  
Mail : [ulfo.22lannion@orange.fr](mailto:ulfo.22lannion@orange.fr)

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Pour toutes vos questions transmettez vos e-mails ([juridique@fo22.fr](mailto:juridique@fo22.fr)), à l'attention de Patrice LOISON, Martiel COLLET ou Paul VALADAS.

## Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Jean-Yves GATHIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS  
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63  
Mail : [afoc@fo22.fr](mailto:afoc@fo22.fr)

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Brigitte LOAS et Patrice LOISON  
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66  
Mail : [ulfo.22lannion@orange.fr](mailto:ulfo.22lannion@orange.fr)

A Dinan, le dernier vendredi du mois de 9h00 à 17h00. Et sur rendez-vous. Contacts : Bernard MADIGAN  
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07  
Mail : [ulfo-22-dinan@orange.fr](mailto:ulfo-22-dinan@orange.fr)

A Loudéac, sur rendez-vous  
Tél : 02.96.66.09.40  
Mail : [loudeac@fo22.fr](mailto:loudeac@fo22.fr)

A Lamballe, sur rendez-vous.  
Tél : 02.96.34.79.36  
Mail : [ulfolamballe@orange.fr](mailto:ulfolamballe@orange.fr)

A Guingamp, sur rendez-vous.  
Tél : 06.03.20.16.73  
Mail : [guingamp@fo22.fr](mailto:guingamp@fo22.fr)

A Paimpol, sur rendez-vous.  
Tél : 06.32.95.84.36  
Mail : [paimpol@fo22.fr](mailto:paimpol@fo22.fr)

## INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CgtFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint Brieuc  
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63  
Mail : [contact@fo22.fr](mailto:contact@fo22.fr)  
Site internet : [www.fo22.fr](http://www.fo22.fr)  
Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS  
Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER  
Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€  
Abonnements : 02.96.33.62.63  
Création et réalisation : Stéphane CARMENT  
Illustrations : © U.D. FO 22  
Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)  
Commission paritaire : 0418 S 05317  
Dépôt légal : 1er trimestre 2017  
Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Christine AUBÉRY, Patrick GAUTHIER, Yvon BOURHIS, Dominique KERN ainsi que tous les intervenants et participants au XXIIIème Congrès de l'Union Départementale des Côtes d'Armor le 9 décembre 2016.